

Recueil des outils de la Revue Annuelle Des Performances (RAP)

Niveau national, provincial, sous-provincial, et établissement d'enseignement.



REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Secrétariat Général de
l'Enseignement Primaire,
Secondaire et Technique
Le Secrétaire Général



ACCELERE!2
Accès Lecture Rétenabilité
Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation en RDC

Réalisé par le Comité Technique National de la Revue Annuelle des Performances. Avec l'appui

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
AVANT-PROPOS	5
SIGLES ET ABBREVIATIONS	6
1 INTRODUCTION	8
1.1 OBJECTIF	8
1.2 METHODOLOGIE	8
1.3 PRESENTATION DU RECUEIL	9
1.4 CYCLE DE PLANIFICATION	9
1.5 CYCLE ANNUEL DE PLANIFICATION	10
1.6 LES PERIODES	13
2 OUTILS DE FONDEMENT DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES	15
2.1 RESUME EXECUTIF DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (SSEF) 2016-2025	15
2.2 ARRETE DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES (2022)	20
2.3 NOTIFICATION ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NO 054/2022 DU 29/04/2022	31
2.4 MESURE D'EXECUTION DE L'ARRETE DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES	32
2.5 AGENDA DES ASSISES DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES : NIVEAU NATIONAL, PROVINCIAL ET SOUS-PROVINCIAL	37
3 OUTILS LIES AU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL	40
3.1 OUTILS STANDARDS (A TOUS LES NIVEAUX)	40
3.2 REPERTOIRE DES DONNEES STATISTIQUES	42
3.3 GUIDE PRATIQUE DE REMPLISSAGE DU REPERTOIRE DES DONNEES STATISTIQUES : NIVEAU PROVINCIAL	57
3.4 CANEVAS DU RAPPORT DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES	104
3.5 TABLEAU DE FORMULATION DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES DE LA RAP	105
3.6 TABLEAU DE BORD	105
3.7 EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE	106
3.8 PRINCIPAUX INDICATEURS DE SCOLARISATION PAR AXES STRATEGIQUES	106
3.9 OUTILS DU NIVEAU NATIONAL, PROVINCIAL ET SOUS-PROVINCIAL	107
3.10 OUTILS DU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT	115
4 OUTILS LIES A LA MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE	119
4.1 PLAN DE MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE (NATIONAL, PROVINCIAL ET SOUS-PROVINCIAL)	119
4.2 CANEVAS DE MISE À JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE (PROVINCE, SOUSPROVINCE ET ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT)	119
4.3 CANEVAS DU RAPPORT DE MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE	122
5 OUTILS LIES A LA PLANIFICATION DE L'ANNEE SCOLAIRE SUIVANTE	124
5.1 CANEVAS DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES	124
5.2 LISTE DES 10 PRINCIPALES REFORMES DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	125

REMERCIEMENTS

Je remercie sincèrement de tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à l'élaboration du présent recueil.

A titre particulier, j'adresse mes remerciements aux services et personnalités suivantes :

1. Cabinet du Ministre : Conseiller BEYA NGINDU
2. Bureau du Secrétaire Général : CD Unique, Mathieu KAPASI ; Directeur Samuel NKOYO ; Directeur LAHEMA OTEPA
3. Direction d'Administration Scolaire (DAS) : Directeur Guy LIKOKO ; CD Onésime KIWANGA ; CD Mamie LUSAKIOVOVO ; ATA1 Christelle KUMBONA ZOLA.
4. Direction d'Etudes et Planification (DEP) : Directeur Michel LUMENGO ; CB Sylvain SUMAILI ; CB Valérie NSHOKANYI
5. Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education (DIGE) : CB Florence MBWITI ; CB Adrien MANZANZA
6. Direction du Partenariat de l'Education (DPE) : Directeur Roger VIMINDE ; KAFUMBA BASOMBANA
7. Inspection Général de l'Education : BWALANKAY PA-KOME
8. Partenaire Techniques et Financiers : ACCELERE !2 ; Madame Virginie Briand, Cheffe d'Equipe ; Monsieur Gaspard LANDU, Spécialiste Gratuité et Financement de l'Education.

AVANT-PROPOS

Le présent document est un recueil d'outils conçu pour rationaliser l'ensemble des activités relatives à la RAP.

Par le passé, le Ministère de l'EPST organisait chaque année les Assises de promotion scolaire dans un format peu technique et moins axé sur les résultats.

Conformément à la SSEF 2016-2025, les Assises de promotion scolaire ont été transformées en Revue Annuelle des Performances par l'Arrêté Ministériel N°1160 du 18/08/ 2017.

Ces Assises se veulent un moment d'état des lieux, des résolutions, d'orientation des décisions et de planification à prendre à tous les niveaux de l'Administration du sous-secteur (Ecole, Sous-division, Provincial et National).

La RAP, conformément à l'Arrêté Ministériel précité a démontré à ce jour quelques points des faiblesses comparativement aux objectifs de la SSEF 2016-2025.

C'est dans ce contexte des grands défis et de mise en œuvre des réformes en cours dans le sous-secteur que les experts du Comité Technique National ont conçu les outils contenus dans le présent recueil.

C'est ce qui justifie la redéfinition de la vision, la production des nouveaux outils et les orientations de mise en œuvre.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Année t	: Année scolaire précédente, année de base ou année de référence
Année t+1	: Année scolaire suivante ou année de base +1
APPBI	: Aptitude pédagogique professionnelle/ brevet d'Instituteurs
BG	: Bureau Gestionnaire
COGES	: Conseil de Gestion
COPA	: Comité des Parents
D3	: Diplôme de trois ans de l'école normale
D4	: Diplôme de quatre ans du cycle court pédagogique
D6	: Diplômé de 6ans des humanités pédagogiques
DIPROSEC	: Directeur Provincial du SECOPE
E	: Elite
EAP	: Ecole d'Apprentissage Pédagogique
EPST	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
G3	: Gradué ou diplômé de 3 ans post secondaire (D6+3ans)
IPP	: Inspecteur Principal Provincial
Ir	: Ingénieur
L2A	: Licence délivrée par un Institut Supérieur Pédagogique
LA	: Licencié agrégé (licence +agrégation)
MINEPST	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ND	: Non disponible
PAO	: Plan d'Action Opérationnel
REP	: Réseau d'Écoles de Proximité
RLD	: Réseaux Locaux des Directeurs
SSEF	: Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation
TB	: Très bonne
TBA	: Taux Brut d'Admission
TENAFEP	: Test National de Fin d'Études Primaires

1

INTRODUCTION

1 INTRODUCTION

1.1 OBJECTIF

Ce recueil est un document de référence par excellence en matière de la Revue Annuelle des Performances.

Ce recueil contient les outils élaborés conformément à la nouvelle vision, malgré la transformation il s'est dégagé que la vision de la SSEF tarde à se matérialiser en terme d'impact de résultats dans le système et dont ses recommandations ne changent rien.

Ce recueil constitue un fondement des nouvelles pratiques basées sur la redevabilité et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Les outils y relatifs promeuvent une nouvelle approche de responsabilisation, de suivi-évaluation et d'appropriation dans les perspectives de la préparation des Assises de la RAP.

Ainsi la vision ce recueil s'inscrit dans une nouvelle dynamique de présentations des outils clés de la RAP mais bien plus donner aux acteurs une directives des démarches à suivre dans chaque étape du processus. Il présente une large compréhension des documents nécessaires qui doivent accompagner la préparation et la production des données de la RAP

Ce recueil regroupe tous les outils de référence de la RAP du niveau de l'Etablissement d'enseignement jusqu'au niveau national.

1.2 METHODOLOGIE

Pour rédiger le présent recueil, nous avons procédé par :

- l'élaboration des outils ;
- la revisitation des outils ;
- la rédaction du recueil proprement dit.

Ainsi, les méthodes et techniques suivantes ont été mise en contribution :

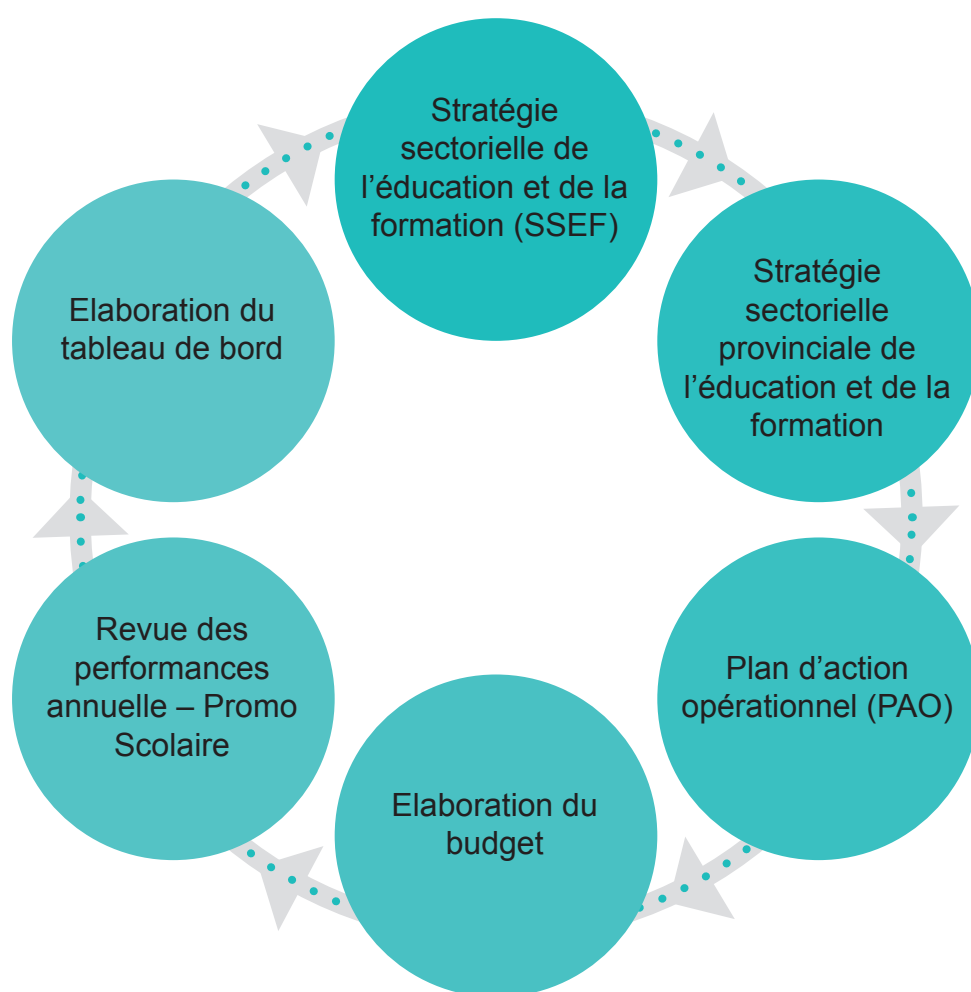
- la revue documentaire ;
- les groupes de travail ;
- la collecte des données ;
- les échanges bilatéraux ;
- les échanges avec les acteurs provinciaux.

1.3 PRESENTATION DU RECUEIL

Outre l'introduction et la conclusion, le présent recueil est essentiellement composé des outils repartis en quatre catégories, à savoir :

- Les outils de fondement de la Revue Annuelle des Performances ;
- Les outils liés à l'évaluation des performances ;
- Les outils liés à la mise en jour de la Carte Scolaire ;
- Les outils liés à la mise en œuvre des réformes.

1.4 CYCLE DE PLANIFICATION



1.5 CYCLE ANNUEL DE PLANIFICATION

PERIODE	ACTIVITE	LIVRABLE	ACTEURS	OBSERVATION
JUILLET	Revue Annuelle des Performances de l'Etablissement (RAP)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final des assises de la RAP ; • Rapport de suivi-évaluation des activités du plan de développement de l'Etablissement ; • Le répertoire des données statistique ; • Rapport de mise à jour de la carte scolaire (cfr information guide) ; • Plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes ; • Plan de développement de l'Etablissement de l'année suivante ; • Liste des participants. 	Plénière de la RAP de l'Etablissement	
	Revue Annuelle des Performances des Sous-Divisions (RAP)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final des assises de la RAP ; • Rapport de suivi-évaluation des activités du PAO ; • Le répertoire des données statistique ; • Rapport de mise à jour de la carte scolaire (cfr information guide) ; • Plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes ; • PAO de l'année suivante ; • Liste des participants. 	Plénière de la RAP Sous-Provinciale	
	Elaboration du Rapport Annuel des Performances Directions/Services centraux (RAP)	Rapport annuel des performances des Directions/Services centraux		Direction d'Etudes et Planification (DEP)
	Elaboration du Tableau de bord de l'Etablissement	Tableau de bord de l'Etablissement	CT RAP de l'Etablissement	
	Elaboration Tableau de bord des Sous-provinces	Tableau de bord des Sous-provinces	CT RAP Sous-provinces	

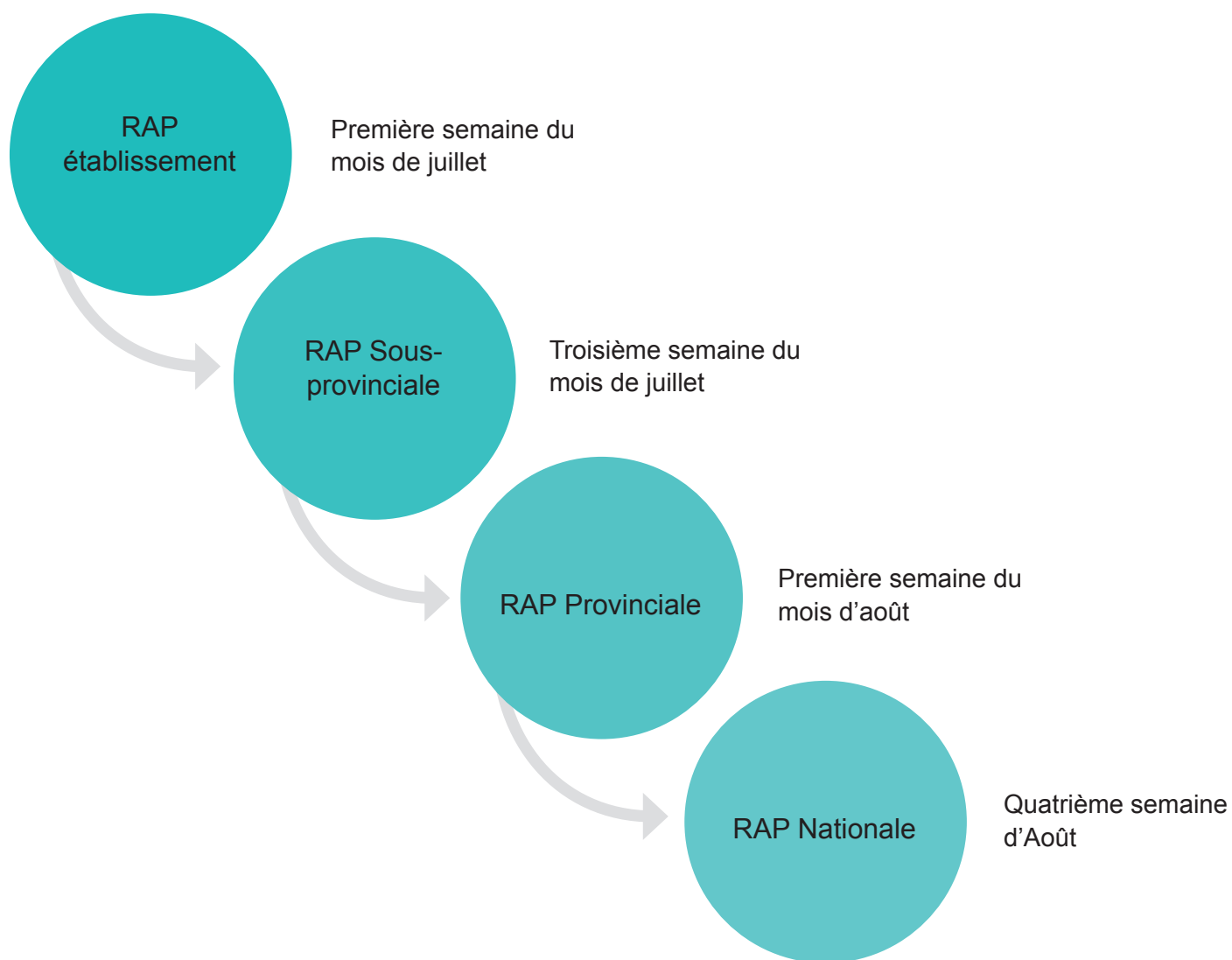
Table continues

AOÛT	Revue Annuelle des Performances des Directions Provinciales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport final des assises de la RAP ; 2. Rapport de suivi-évaluation des activités du PAO ; 3. Le répertoire des données statistique ; 4. Rapport de mise à jour de la carte scolaire (cfr. information guide) ; 5. Plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes ; 6. PAO de l'année suivante ; 7. Liste des participants. 	Plénière de la RAP Directions Provinciales
	Revue Annuelle des Performances nationale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport final des assises de la RAP ; 2. Rapport de suivi-évaluation des activités du PAO ; 3. Rapport de suivi des indicateurs (Répertoire des données statistique ; 4. Rapport de mise à jour de la carte scolaire (cfr. information guide) ; 5. Plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes ; 6. PAO de l'année suivante ; 7. Liste des participants. 	Plénière de la RAP Nationale
SEPTEMBRE	Actualisation tableau de bord des provinces	Tableau de bord des provinces	CT RAP Provinces
	Consolidation du budget au niveau des provinces	Budget des provinces	CT RAP Provinces
OCTOBRE	Consolidation tableau de bord national	Tableau de bord national	CT RAP National
	Consolidation du budget annuel	Budget annuel	DAF et DEP
	Elaboration du Rapport synthèse des Directions	Rapport synthèse des Directions	Direction d'Etudes et Planification

Table continues

1 INTRODUCTION			
DÉCEMBRE	Suivi d'exécution budgétaire	Rapport de suivi d'exécution budgétaire	DAF et DEP
JANVIER	suivi de la mise en œuvre des activités	Rapport de suivi de la mise en œuvre des activités	DEP
FÉVRIER	Revue à mi-parcours PAO et analyse d'exécution budgétaire	Rapport de suivi	DEP
MARS	Actualisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)	CDMT actualisé	DEP
AVRIL	Elaboration du Budget d'investissement (BI)	Budget d'Investissement	DEP
	Elaboration du Budget ordinaire	Budget Ordinaire	DAF et DEP
JUIN	Evaluation finale de la mise en œuvre PAO	Rapport finale d'évaluation du PAO	Direction d'Etudes et Planification
	Evaluation finale de l'exécution budgétaire	Rapport d'évaluation de l'exécution budgétaire	Direction d'Etudes et Planification
Lancement du nouveau cycle de planification			

1.6 LES PÉRIODES



2

OUTILS DE FONDEMENT DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

2 OUTILS DE FONDEMENT DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

2.1 RESUME EXECUTIF DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (SSEF) 2016-2025

2.1.1 MINISTÈRES IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE :

- Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ;
- Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- Ministère de l'enseignement technique et professionne ;
- Ministère des affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale ;
- Ministère des finances, ministère du plan et du budget.

2.1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL DU PAYS

- Population à 54% jeune
- Institutions de l'Etat stables
- 3,6 millions d'enfants orphelins en 2012 (10,7 % de moins de 18 ans)
- Potentialités économiques énormes (eau, mines, forêt, etc.)
- Environnement économique amélioré (inflation à 2.7% en 2012) et une croissance se situant à 8.9% en 2014
- Economie à fort déséquilibre entre les secteurs formel (15%) et informel (85%)
- Economie à faible création d'emplois (3% de nouveaux emplois créés en moyenne/an)

2.1.3 DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ÉDUCATIF DE LA RDC

- Système éducatif à forte résilience face aux conflits
- Effectifs scolaires en hausse dans tous les niveaux d'enseignement entre 2006 et 2012 (65 % pour le préscolaire, 39 % pour le primaire, 40 % pour le secondaire, 113 % pour l'enseignement supérieur et 33 % pour l'enseignement non formel)
- Disproportion dans le développement des différents niveaux éducatifs
- Financement public encore en deçà des moyennes régionales (15% contre 22%)
- Questions financières au cœur de la non scolarisation et/ou la déscolarisation des enfants
- Forte proportion d'élèves en difficultés d'apprentissage (51% des élèves de 5è primaire selon l'enquête EGRA/EGMA 2012)
- Nombre important d'enfants en dehors de l'école : 3.5 millions dont 84% âgés de 6-11 ans n'ont jamais été à l'école
- Système actuel de rattrapage scolaire n'absorbant que 8% de la cohorte des Enfants et Adolescents en Dehors de l'Ecole

- Faible cohérence dans l'affectation des enseignants (niveau d'aléas de 48% contre 34% pour les pays comparateurs)
- Corps enseignant inadéquatement formé, peu féminisé et trop âgé à tous les niveaux du système

2.1.4 CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE SECTORIELLE

- Promulgation de la Loi-cadre de l'Enseignement national le 11 février 2014 avec une vision holistique du système éducatif ;
- Elaboration du Rapport de l'Etat du Système Educatif National (RESEN 2014) ;
- Diverses études menées (gratuité, Formation continue, Formation initiale des enseignants, Statut et carrière des enseignants, Stratégie d'éducation pour la paix, Stratégie de scolarisation des filles, etc.) ;
- Création du Ministère de l'ETP ;
- Quatre stratégies sous-sectorielles mises en place (EPSP, ESU, ETFP, MAS) ;
- Nécessité de mise en cohérence des Stratégies sous-sectorielles afin d'assurer une meilleure articulation et un équilibre entre tous les niveaux du système.

2.1.5 VISION

La construction d'un système d'éducation inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active.

2.1.6 PRINCIPES DIRECTEURS

- Renforcer l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté, à tous les niveaux d'enseignement et de formation
- Développer un système éducatif de qualité au service de la croissance et de l'emploi
- Promouvoir un système éducatif plus équitable (gratuité au primaire, mesures spécifiques discriminatoires d'aide à la scolarisation, système inclusif)
- Développer des partenariats efficaces et bien coordonnés (collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers, PTF, syndicats) et promouvoir des financements innovants
- Responsabiliser les acteurs de la gouvernance du secteur avec comme principe de travail, « la redevabilité »
- Renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion du système

2.1.7 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Sur l'accès et l'équité

- Développer le préscolaire en milieu rural
- Offrir à tous les enfants un cycle primaire complet et gratuit
- Engager la mise en place progressive de l'enseignement de base de 8 ans
- Maîtriser l'accès au second cycle du secondaire

- Renforcer les formations techniques et professionnelle
- Maîtriser et diversifier l'enseignement supérieur et universitaire
- Améliorer l'accès et l'équité à l'AENF

Sur la qualité des apprentissages scolaires

- Assurer la révision des curricula à tous les niveaux du système
- Promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes
- Mettre en place un dispositif d'assurance-qualité
- Faciliter l'insertion et la réinsertion des adolescents et enfants non scolarisés.
- Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail
- Améliorer l'environnement d'apprentissage et d'éducation
- Renforcer le respect du temps scolaire ainsi que le temps d'enseignement
- Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique
- Assurer le bon fonctionnement des bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées en les dotant d'équipements et matériels nécessaires
- Rénover la formation initiale des enseignants
- Créer les conditions d'une formation continue efficace
- Renforcer l'encadrement de proximité des enseignants.

Sur la gouvernance et le pilotage du secteur

- Renforcer la décentralisation et la déconcentration de la gestion
- Définir une politique de prévention des risques de catastrophe ou conflits dans le secteur
- Accroître le financement du système éducatif nationale

2.1.8 PRINCIPALES REFORMES STRATEGIQUE

Par rapport a l'axe acces

- Généralisation et consolidation de la gratuité de l'éducation de base dans les établissements scolaires publics
- Généralisation de la classe pré-primaire ;
- Réforme de l'enseignement universitaire : d'un enseignement de masse à un enseignement d'élite
- Professionnalisation de la formation dans l'enseignement supérieur
- Construction d'infrastructures scolaires à coûts réduits avec implication des communautés locales et utilisation des matériaux locaux
- Partenariat actif avec le monde du travail dans le financement et la gestion du système éducatif, notamment la formation professionnelle.

Par rapport a l'axe qualite

- Professionnalisation de la formation des enseignants
 - Réforme des humanités pédagogiques, des ISP, ISPT et de l'UPN, en adéquation avec les référentiels de formation du niveau secondaire
 - Renforcement de la formation continue des enseignants (notamment à distance avec utilisation des TIC)
- Généralisation de l'utilisation des langues nationales comme médium d'enseignement au 1er cycle du primaire et au premier niveau d'alphabétisation
- Renforcement de l'enseignement de l'anglais, à tous les niveaux d'études, du primaire à l'université ;
- Instauration des évaluations indépendantes standardisées des acquis scolaires et académiques
- Révision du temps des apprentissages scolaires ;
- Développement du système LMD « Licence-Master-Doctorat » et de l'enseignement à distance par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- Développement et mise en place une politique nationale du livre scolaire ;
- Partenariat avec les entreprises privées et publiques ainsi que les confessions religieuses dans la réalisation des activités de l'AENF.

Par rapport a l'axe gouvernance

- Promotion de la gestion axée sur les résultats basés sur **des contrats de performance** ;
- Réforme du système de gestion financière de l'éducation : **vers plus d'efficacité et de transparence** ;
- Mise en place d'un système de recrutement des enseignants et autres personnels d'établissements d'enseignement basé sur la concurrence afin d'assurer **efficacité et transparence et objectivité** dans l'action.

2.1.9 PROGRAMMES ET SOUS - PROGRAMMES

Enseignement maternel

- Développement des espaces communautaires d'éveil
- Développement de la classe pré-primaire
- Expansion de l'offre publique d'écoles maternelles

Enseignement primaire

- Construction et réhabilitation des salles de classe
- Poursuite et renforcement de la mise en place de la politique de la gratuité
- Résorption des disparités dans l'offre d'éducation
- Amélioration de l'équité dans l'enseignement primaire
- Amélioration des apprentissages en lecture et écriture au primaire

Éducation non formelle

- Amélioration et diversification de l'offre d'alphabétisation basées sur des partenariats solides
- Développement d'une offre diversifiée de rattrapage scolaire pour les enfants de 9 à 14 ans
- Développement des formations en apprentissage professionnel

Enseignement du 1er cycle secondaire

- Mise en place progressive de l'éducation de base de 8 ans
- Renforcement de l'équité dans l'accès au premier cycle du secondaire

Enseignement du 2nd cycle secondaire

- Réforme du secondaire
- Maîtrise progressive de la transition vers le 2nd cycle du secondaire
- Développement d'un enseignement technique et professionnel de qualité

Réorganisation de l'offre de l'ETFP

- Réforme du système d'orientation pour le rendre plus équitable et plus pertinent

Enseignement supérieur

- Amélioration de l'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur
- Professionnalisation et renforcement des filières scientifiques et technologiques
- Renforcement des plateaux techniques dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles
- Promotion de la recherche scientifique
- Renforcement des liens entre universités, instituts supérieurs et centres de recherche
- Promotion de la relève et diminution de la déperdition du corps professoral

2.1.10 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Organes de mise en œuvre

- Ministres
- Secrétaires Généraux
- Directions et Services des administrations
- Services déconcentrés
- Etablissements d'enseignement

Coordination de pilotage

- Ministres
- Comité de Concertation de la mise en œuvre de la Stratégie (CCMS)
- Secrétariat d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE)

- Comités techniques sous-sectoriels
- Comités techniques provinciaux
- Conseil d'administration des universités et instituts supérieurs

Suivi-evaluation

- DEP et SPACE

2.1.11 PROCHAINES ETAPES

- Mise en fonctionnement du Cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie
- Internalisation de la Stratégie
- Déclinaison du Plan d'action de la Stratégie en Plans stratégiques provinciaux
- Poursuite de la mobilisation des ressources
- Suivi et Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie avec un focus sur les réformes stratégiques (Revue conjointes).

2.2 ARRETE DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES (2022)

L'arrêté original est disponible au Ministère de l'Education Primaire, Secondaire et Technique.

ARRETE MINISTERIEL NoMINEPST/CABMIN/054/2022 DU 29/04/2022 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 43, 45, 90 et 93 ;

Vu la Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National, spécialement en ses articles 151, 155 et 158 ;

Vu l'Ordonnance n°21/006 du 14 février 2021 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères;

Considérant qu'il importe de rationaliser l'organisation des travaux de la Revue Annuelle des Performances dans ses missions, ses activités et livrables tel que édictés par les documents stratégiques du Ministère ;

Considérant l'impérieuse nécessité de converger les acteurs du Sous-secteur dans la vision stratégique;

Vu la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre les objectifs poursuivis par la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation, SSEF 2016-2025;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique;

Arrête :

CHAIPTRE I : DE L'OJET, DES MISSIONS, DE LA DENOMINATION ET DE L'ORGANISATION

1. De l'objet

Article 1^{er} : Le présent arrêté porte organisation et fonctionnement de la Revue Annuelle des Performances du Sous-secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.

2. Des missions

Article 2 : En tant qu'assises techniques et orientées vers les résultats, la Revue Annuelle des Performances a pour missions de :

- évaluer les performances du sous-secteur ;
- mettre à jour la carte scolaire ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des réformes ;
- valider la planification de l'année suivante.

3. De la denomination

Article 3 : La Revue Annuelle des Performances porte la dénomination suivante :

- Revue Annuelle des Performances de l'Etablissement, au niveau de l'Etablissement d'enseignement ;
- Revue Annuelle des Performances Sous-Provinciale, au niveau de la Sous-Province éducationnelle ;
- Revue Annuelle des Performances Provinciale, au niveau de la Province éducationnelle ;
- Revue Annuelle des Performances Nationale, au niveau national.

4. De l'organisation

Article 4 : Les différents niveaux d'organisation de la Revue Annuelle des Performances sont :

- l'Etablissement d'enseignement ;
- la Sous-Province éducationnelle ;
- la Province éducationnelle ;
- le Niveau National.

5. Des organes

Article 5 : Au niveau de l'Établissement d'Enseignement, les organes de pilotage de la Revue Annuelle des Performances sont :

1. le Comité de Pilotage de l'Établissement d'Enseignement ;
2. le Comité Technique de l'Établissement d'Enseignement ;
3. la Plénière de l'Établissement d'Enseignement.

Le Comité de Pilotage de l'Établissement d'Enseignement est composé de l'Autorité Politico-Administrative et de son Adjoint.

L'Autorité Politico-Administrative donne des orientations relatives aux thématiques à examiner sur base des priorités définies par l'entité, du document stratégique de la Province et en tenant compte des orientations du niveau national.

L'Adjoint organise et coordonne toutes les activités de la Revue Annuelle des Performances. Il donne les instructions nécessaires au Comité Technique de l'Établissement d'Enseignement pour la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Le Comité Technique de l'Établissement d'Enseignement est composé des membres du Comité de Gestion de l'Établissement d'Enseignement. Il est chargé de :

1. appliquer les orientations et les instructions reçues du comité de pilotage ;
2. préparer et appuyer l'organisation des Assises ;
3. exécuter les activités de la Revue Annuelle des Performances ;
4. présenter le rapport des Assises de l'établissement d'enseignement à la Plénière ;
5. suivre la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Article 6 : La Plénière de l'Établissement d'enseignement est composée des acteurs et partenaires du système éducatif au niveau de l'établissement d'enseignement. Elle est chargée de :

- examiner et valider le rapport des Assises de l'Établissement d'enseignement ;
- proposer au comité de pilotage les décisions à prendre sur base des résultats obtenus.

Article 7 : Au niveau Sous-provincial, les organes de pilotage de la Revue Annuelle des Performances sont :

1. le Comité de Pilotage Sous-provincial ;
2. le Comité Technique Sous-provincial ;
3. la Plénière Sous Provinciale.

Le Comité de Pilotage Sous Provincial est composé de l'Autorité Politico-Administrative et de son Adjoint.

L'Autorité Politico-Administrative donne des orientations relatives aux thématiques à examiner sur base des priorités définies par l'entité, du document stratégique de la Province et en tenant compte des orientations du niveau national.

L'Adjoint organise et coordonne toutes les activités de la Revue Annuelle des Performances. Il donne les instructions nécessaires au Comité Technique pour la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Le Comité Technique Sous Provincial est composé du Sous-Proved, des Inspecteurs chefs de pools, du Chef d'Antenne SECOPE et de leurs experts.

Conformément aux attributions de chaque service, le Comité Technique Sous-Provincial est chargé de :

1. appliquer les orientations et les instructions reçues du comité de pilotage ;
2. préparer et appuyer l'organisation des Assises ;
3. exploiter les rapports des Revues Annuelles des Performances des établissements d'enseignement ;
4. exécuter les activités de la Revue Annuelle des Performances ;
5. présenter le rapport sous provincial des Assises à la Plénière ;
6. suivre la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Article 8 : La Plénière Sous-Provinciale est composée des acteurs et partenaires du système éducatif de la Sous-Province éducationnelle. Elle est chargée de :

- examiner et valider le rapport sous-provincial des Assises ;
- proposer au comité de pilotage, les décisions à prendre sur base des résultats obtenus.

Article 9 : Au niveau Provincial, les organes de pilotage de la Revue Annuelle des Performances sont :

1. le Comité de Pilotage Provincial ;
2. le Comité Technique Provincial;
3. la Plénière Provinciale.

Le Comité de Pilotage Provincial est composé du Gouverneur de Province et du Ministre Provincial ayant dans ses attributions l'Éducation.

Le Gouverneur donne les orientations relatives aux thématiques à examiner sur base des priorités définies par le Gouvernement Provincial, du document stratégique de la Province et en tenant compte des orientations du niveau national.

Le Ministre Provincial organise et coordonne toutes les activités de la Revue Annuelle des Performances. Il donne les instructions nécessaires au Comité Technique Provincial pour la mise en œuvre des recommandations.

Article 10 : Le Comité Technique Provincial est composé du Directeur Provincial de l'EPST, de l'Inspecteur Principal Provincial de l'EPST, du Directeur Provincial du SECOPE et de leurs experts ;

Conformément aux attributions des Services, le Comité Technique Provincial est chargé de :

1. appliquer les orientations et les instructions reçues du Comité de Pilotage Provincial ;
2. préparer et appuyer l'organisation des Assises ;
3. exploiter les rapports des Revues Annuelles des Performances des Sous-provinces éducationnelles ;
4. exécuter les activités de la Revue Annuelle des Performances ;
5. présenter le rapport sous provincial des Assises à la Plénière ;
6. suivre la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Article 11 : La Plénière Provinciale est composée des acteurs et partenaires du système éducatif en Province. Elle est chargée de :

- examiner et valider le rapport provincial des assises ;
- proposer au comité de pilotage les décisions à prendre sur base des résultats obtenus.

Article 12 : Au niveau national, les organes de la Revue Annuelle des Performances sont :

1. le Comité de pilotage National ;
2. le Comité Technique National ;
3. la Plénière Nationale.

Article 13 : Le Comité de Pilotage National est composé du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et du Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.

Le Ministre donne les orientations relatives aux thématiques à examiner sur base des priorités définies par le Gouvernement et par les documents stratégiques du Ministère.

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique organise et coordonne toutes les activités de la Revue Annuelle des Performances. Il donne les instructions nécessaires au Comité Technique National pour la mise en œuvre des recommandations.

Article 14 : Le Comité Technique National est composé des experts de :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général ;
3. Inspection Générale ;

4. Direction de l'Administration Scolaire ;
5. Direction d'Etudes et Planification ;
6. Direction du Partenariat Educatif ;
7. Direction de l'Information pour la Gestion de l'Éducation.

Conformément aux attributions des Directions, le Comité Technique National est chargé de :

1. appliquer les orientations et les instructions reçues du Comité de Pilotage National ;
2. préparer et appuyer l'organisation des Assises ;
3. exploiter les rapports des Revues Annuelles des Performances des Directions et Services de l'Administration Centrale ainsi que les recommandations issues des travaux de la semaine inspectoriale ;
4. exploiter les rapports des Revues Annuelles des Performances des Provinces Éducationnelles;
5. exécuter les activités de la Revue Annuelle des Performances ;
6. présenter le rapport national des Assises à la plénière ;
7. suivre la mise en œuvre des recommandations des Assises.

Article 15 : La Plénière nationale est composée des acteurs et partenaires du système éducatif. Elle est chargée de:

- examiner et valider le rapport national des Assises ;
- proposer au Comité de Pilotage National, les décisions à prendre sur base des résultats obtenus.

CHAPITRE II : DU FONCTIONNEMENT

1. Des matières

Article 16 : Au niveau National, Provincial et Sous-Provincial, les matières à traiter à la Revue Annuelle des Performances sont :

1. l'évaluation des Performances à tous les niveaux du Sous-secteur ;
2. la mise à jour de la carte scolaire ;
3. le suivi de la mise en œuvre des réformes et des autres défis du Sous-secteur ;
4. la planification de l'année suivante.

L'évaluation des performances est faite au moyen des Plans d'Action Opérationnels.

L'analyse et la mise à jour de la carte scolaire prennent en compte les données démographiques, économiques, sociales, géographiques et les statistiques scolaires fournies sur la répartition des élèves par école et par aire géographique.

Le suivi de la mise en œuvre des réformes et l'identification d'autres défis majeurs sont proposés par le Comité de pilotage conformément aux orientations politiques et aux documents stratégiques du Ministère.

La planification de l'année suivante est faite sur base de l'évaluation de Plan d'Action Opérationnel de l'année en cours et des recommandations issues des Assises.

Article 17 : Les matières à traiter à la Revue Annuelle des Performances de l'Etablissement d'enseignement sont :

1. l'évaluation des Performances de l'Etablissement d'Enseignement;
2. l'analyse des besoins en lien avec la carte scolaire ;
3. la documentation des informations sur la mise en œuvre des réformes et autres défis du Sous-secteur ;
4. la planification de l'année suivante.

2. Des périodes

Article 18 : La Revue Annuelle des Performances est organisée conformément aux périodes fixées par le présent Arrêté et aux dates reprises dans le calendrier scolaire de l'année en cours :

1. au niveau de l'Etablissement d'Enseignement : à la première semaine du mois de juillet ;
2. au niveau de la Sous-Province Éducationnelle : à la troisième semaine du mois de juillet ;
3. au niveau de la Province Éducationnelle : à la première semaine du mois d'août ;
4. au niveau National : à la quatrième semaine du mois d'août.

La durée des Assises est de trois jours pour le niveau national, provincial et sous provincial. Elle est de deux jours pour la Revue de l'Etablissement d'enseignement.

3. Des participants

Article 19 : Participant à la plénière de la Revue Annuelle des Performances :

A. Au niveau de l'Etablissement d'Enseignement :

- une Autorité Politico-Administrative locale ou son représentant ;
- un chef d'établissement scolaire ;
- un chef d'établissement adjoint ;
- deux représentants du Comité des Parents ;
- un délégué du Comité des élèves ;
- un délégué des enseignants ;
- deux représentants des Organisations Non Gouvernementales éducatives ;
- deux Leaders communautaires ;

- deux représentants des entreprises publiques ou privées locales ;
- une personne ressource (Experts).

B. Au Niveau de la Sous-Province Éducationnelle :

- une Autorité Politico-Administrative locale ou son représentant;
- un délégué de la Province Éducationnelle ;
- un Chef de la Sous-Province Éducationnelle ;
- un Inspecteur Chef de Pool du Primaire ;
- un Inspecteur Chef de Pool du Secondaire ;
- quatre représentants des services en charge de planification et des statistiques scolaires ;
- un représentant du Service d'Identification des Elèves ;
- un représentant du Service de Contrôle et de Paie des Enseignants ;
- un représentant Service du Partenariat Educatif ;
- trois représentants des Gestionnaires d'Établissements Publics Conventionnés ;
- deux représentants des Associations des Parents d'Elèves ;
- un représentant des Associations des Promoteurs d'Établissements Privés Agréés d'Enseignement ;
- deux représentants des Organisations Non Gouvernementales Educatives ;
- deux représentants de Partenaires Techniques et Financiers ;
- deux représentants des Autorités Coutumières ;
- deux représentants des organisations syndicales ;
- deux personnes ressources (Experts).

C. Au Niveau de la Province Éducationnelle :

- deux représentants de la commission socio-culturelle de l'Assemblée Provinciale ;
- trois représentants du Gouvernement Provincial ;
- un délégué au Niveau central ;
- un Directeur de la Province Éducationnelle ;
- un Inspecteur Principal Provincial ;
- un Directeur Provincial du Service de Contrôle et de Paie des Enseignants ;
- quatre Coordinateurs provinciaux d'Établissements Publics Conventionnés ;
- les Chefs des Sous-provinces Éducationnelles ;
- quatre représentants des services de Planification et Statistiques scolaires;
- un représentant du Service d'Identification des Elèves ;
- un représentant du Service de Partenariat Educatif ;
- deux représentants des Syndicats d'Enseignants ;
- trois représentants des associations des Parents d'Elèves ;
- trois représentants des associations des Promoteurs d'Établissements Privés Agréés d'Enseignement ;

- trois représentants de la thématique éducation de la Société Civile provinciale ;
- trois représentants des autorités coutumières.

D. Au Niveau National :

- deux représentants de la Présidence de la République ;
- quatre représentants des commissions socio-culturelles du Parlement ;
- deux représentants de la Primature ;
- dix membres du Cabinet du Ministre de l'EPST;
- un représentant du Ministère de la Fonction Publique ;
- un représentant du Ministère du Plan ;
- un représentant du Ministère du Budget ;
- un représentant du Ministère des Finances ;
- un représentant du Ministère de l'ESU ;
- un représentant du Ministère des Affaires sociales ;
- un représentant du Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers ;
- cinq représentants du Secrétariat Général/EPST ;
- cinq représentants de l'Inspection Générale/EPST ;
- deux représentants du Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination de l'Éducation (SPACE) ;
- un représentant du Gouvernement de la Province hôte ;
- trente-cinq représentants des Directions/Services centraux ;
- quatre Coordinateurs Nationaux des Etablissements Publics Conventionnés ;
- soixante représentants des provinces éducationnelles ;
- deux représentants des Associations des Parents d'Elèves ;
- un représentant des Associations des Promoteurs d'Etablissements Privés Agréés d'Enseignement ;
- deux représentants des Syndicats des enseignants;
- un représentant des plateformes des Organisations Non Gouvernementales de la thématique éducative ;
- un représentant des Mouvements Associatifs des Enseignants ;
- un représentant des Partenaires du système des nations unies ;
- trois représentants des projets d'appui au Ministère ;
- deux personnes ressources.

4. Du financement

Article 20 : Les sources de financement de la Revue Annuelle des Performances sont :

- le trésor Public national, provincial et de l'Entité Territoriale Décentralisée;
- les Partenaires Techniques et Financiers ;
- les dons et legs.

5. Du suivi

Article 21 : Le suivi de la Revue Annuelle des Performances est assuré par le Comité Technique de la Revue Annuelle des Performances aux moyens des outils de planification dûment validés par le Ministère.

Il se fait sur base des recommandations de la Revue Annuelle des Performances traduites en activités et transmises aux différents Services pour les intégrer dans leurs Plans d'Action Opérationnels afin d'en assurer l'exécution.

Article 22 : Les outils de planification, de suivi et d'évaluation des activités de la Revue Annuelle des Performances sont :

A. Au niveau de l'Établissement d'enseignement :

- projet d'établissement ;
- plan d'action opérationnel ;
- plan de suivi et évaluation des activités.

B. Au niveau de la Sous-Province Éducationnelle

- plan de développement ;
- plan d'action opérationnel ;
- plan de suivi et évaluation des activités.

C. Au niveau provincial

- plan de développement ;
- plan d'action opérationnel ;
- plan de suivi et évaluation des activités.

D. Au niveau national

- document de la stratégie ;
- plan d'action opérationnel ;
- plan de suivi et évaluation des activités.

Article 23 : Les livrables de la Revue Annuelle des Performances sont :

1. le rapport final de la Revue Annuelle des Performances de l'Établissement ;
2. le rapport final de la Revue Annuelle des Performances Sous-provinciale ;
3. le rapport final de la Revue Annuelle des Performances provinciale ;
4. le rapport final de la Revue Annuelle des Performances nationale.

Article 24 : Sont annexés au rapport final de la Revue Annuelle des Performances :

A. Au niveau de l’Etablissement d’enseignement

- le rapport de la mise à jour de la carte scolaire ;
- le plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des réformes;
- le rapport de suivi et évaluation des activités.

B. Au niveau Sous-provincial

- le plan de la mise à jour de la carte scolaire ;
- le plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des réformes;
- le rapport de suivi et évaluation des activités.

C. Au niveau Provincial

- le plan de la mise à jour de la carte scolaire ;
- le plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des réformes;
- le rapport de suivi et évaluation des activités.

D. Au niveau National

- le plan de la mise à jour de la carte scolaire ;
- le plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des réformes;
- le rapport de suivi et évaluation des activités.

Article 25 : Le rapport de la Revue Annuelle des Performances et ses annexes sont transmis, selon le niveau, à l’échelon supérieur hiérarchique dans un délai de 7 jours.

Article 26 : Les livrables et les annexes de la Revue Annuelle des Performances sont présentés dans les outils dûment approuvés par le Ministère.

CHAPITRE III: DISPOSITIONS FINALES

Article 27 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature

Article 28 : Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique est chargé de l'exécution du présent Arrêté

Fait à Kinshaha, le 29 Avril 2022

Professeur Tony MWABA KAZADI

2.3 NOTIFICATION ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NO 054/2022 DU 29/04/2022

Kinshasa, le 13 Mai 2022

N° MINEPST/SG/80/DAS/85/1392/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service des Ressources Humaines de l'EPST

(Tous) à Kinshasa/Gombe

A:

- Monsieur le Directeur-Chef de Service de L'Administration Scolaire ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de Service de la Direction d'Etudes et Planification ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Direction du Partenariat Educatif ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education

(Tous) à Kinshasa/Gombe

Messieurs les Directeurs-Chefs des Services,

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ministériel no MINEPST/CABMIN/054/2022 DU 29 Avril 2022 de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique portant Organisation et Fonctionnement de la Revue Annuelle des Performances en qualité des Experts du Comité Technique National.

Je vous enjoins chacun en ce qui le concerne, de prendre des dispositions pour sa mise en œuvre.

Vous trouverez ci-joint une copie dudit Arrêté.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs-Chefs des Services, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Le Secrétaire Général

Christine NEPA NEPA KABLA

2.4 MESURE D'EXECUTION DE L'ARRETE DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

L'arrêté original est disponible au Ministère de l'Éducation Primaire, Secondaire et Technique

Kinshasa, le 03 Juin 2022 N° MINEPST/SG/80/DAS/85/0960/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;

(Tous) à Kinshasa/Gombe

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province (Tous) ;
- Son Excellence Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Éducation (Tous) ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de l'EPST (Tous) ;
- Madame, Monsieur le Directeur Provincial du SECOPE (Tous).

Concerne : Mesures d'exécution Arrêté Ministériel N°MINEPST/CABMIN/054/2022 du 29/04/2022 portant organisation et fonctionnement de la Revue Annuelle des Performances.

A :

- Madame, Monsieur le Directeur-Chef de Service de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

(Tous) à Kinshasa

- Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'ESPT (Tous).

Madame, Monsieur,

En exécution de l'Arrêté mieux référencé en concerne, j'ai l'honneur de vous transmettre pour dispositions utiles et large diffusion les mesures devant dorénavant caractériser la Revue Annuelle des Performances à tous les niveaux de l'Administration de notre Sous-secteur.

Ces mesures sont de strictes applications avant, pendant et après la tenue de ladite revue. Elles se présentent comme suit :

1. De la vision

Il sied de vous rappeler que les Assises de promo scolaire sont transformées en « Revue Annuelle des Performances ». Elles se tiennent dans une vision technique et orientée vers les résultats.

2. Des missions

Au terme de l'Article 2 de l'Arrêté sus évoqué, la Revue Annuelle des Performances a quatre missions majeures à savoir :

1. évaluer les performances du sous-secteur ;
2. mettre à jour la carte scolaire ;
3. suivre et évaluer la mise en œuvre des réformes ;
4. valider la planification de l'année suivante.

A. Pour l'évaluation des performances, elle se fait sur base du PAO. Il sera question de :

- Etablir le bilan entre les prévisions (objectifs fixés) et les réalisations (résultats atteints) de l'année ;
- Documenter les progrès et démontrer les faiblesses ;
- Apprécier le progrès, l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la durabilité des actions.

B. l'analyse et la mise à jour de la carte scolaire, j'enjoins au Chef de Sous Division de jouer le rôle de premier plan dans la consolidation des informations fournies par les écoles et l'examen des facteurs démographiques, socio-économiques, géographiques et culturels.

Il sera question d'élaborer le plan de la mise à jour de la carte scolaire en tenant compte des :

- données de la population scolarisable et la population scolarisée, sur la distance moyenne entre écoles et entre les domiciles et l'école, sur les GPRS des écoles, des activités socio-économiques et sur le nombre d'écoles par entité géographique ;
- données sur les écoles à créer, à agréer, à fusionner, à délocaliser... ;

Pour la province, il sera question de compiler les informations et valider les requêtes venant de la Sous-Division. De même au niveau national, il sera question d'analyser et de décider sur la mise à jour de la carte scolaire.

C. Pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes

Au niveau national, le choix sur les réformes à suivre et/ou à évaluer sera porté parmi les huit identifiés dans la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation.

Les provinces et sous provinces éducationnelles rapportent sur le suivi et/ou l'évaluation des réformes préalablement identifiées par le Comité de Pilotage National à l'aide d'un canevas officiel du Ministère.

A tous les niveaux de la Revue Annuelle des Performances, un rapport narratif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des réformes sera produit et transmis à l'échelon supérieur.

D. Pour la validation de la planification de l'année suivante

Cet exercice mobilise les acteurs à tous les niveaux de la Revue Annuelle des Performance.

Dans l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel (PAO) de l'année suivante, on se basera sur :

- les activités non réalisées ou partiellement réalisées du PAO passé ;
- les activités à réajuster (cible, période, coût, responsabilité...)
- les activités issues de la traduction des recommandations des Assises.

3. De la dénomination

A Chaque niveau, la RAP porte la dénomination suivante :

1. Revue Annuelle des Performances de l'Etablissement ;
2. Revue Annuelle des Performances Sous-Provinciale ;
3. Revue Annuelle des Performances Provinciale ;
4. Revue Annuelle des Performances Nationale.

Désormais, les livrables, les outils et autres matériels ayant trait aux Assises, doivent porter la dénomination « Revue Annuelle des Performances » selon les niveaux.

4. De l'organisation

L'organisation de la RAP revêt un caractère obligatoire à tous les niveaux.

5. Des organes de la RAP

Aux termes du présent Arrêté, trois organes sont créés à tous les niveaux, à savoir : (i) le Comité de Pilotage, (ii) le Comité Technique et (iii) la Plénière.

Les acteurs à tous les niveaux doivent s'impliquer pour le bon fonctionnement des organes.

Le Comité Technique travaille en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage.

Les responsables des entités administratives (le Chef du village, le Chef de Secteur/Chefferie, l'Administrateurs de Territoire/le Bourgmestre, le Maire de la ville, le Gouverneur de Province) doivent jouer pleinement leurs rôles pour le bon fonctionnement du Comité de Pilotage.

Les Comités Techniques National, Provincial et Sous Provincial travaillent dans le respect des attributions des Structures qui les compose.

Le respect de la composition du Comité Technique à tous les niveaux est de rigueur.

Les travaux du Comité Technique sont entièrement techniques et exigent le choix d'un personnel qualifié.

La plénière reste l'organe de décision de la RAP pour les matières sous examen. Elle est souveraine, inclusive et ses décisions sont opposables à tous.

6. Des matières à traiter

Les matières à traiter dans les Assises de la RAP à tous les niveaux découlent des missions de celle-ci. Il s'agit de (du):

1. l'évaluation des Performances à tous les niveaux du sous-secteur,
2. la mise à jour de la carte scolaire ;
3. le suivi de la mise en œuvre des réformes et autres défis du sous-secteur;
4. la planification de l'année suivante.

Les échanges et recommandations qui en découlent sont portées chacun en ce qui le concerne, dans les livrables des assises de la RAP.

En lien avec les thèmes principaux repris dans l'Arrêté, les matières spécifiques peuvent être débattues au niveau de la plénière.

7. Des périodes

Une obligation est faite à la Direction de l'Administration Scolaire d'intégrer chaque année dans le calendrier scolaire les différentes dates de la RAP en se conformant aux périodes fixées par l'Arrêté.

La durée des Assises ne doit pas excéder de deux jours pour l'Etablissement d'enseignement et de trois jours pour les autres niveaux.

8. Des participants

Le respect strict du nombre et de la qualité des participants par Services/Structures retenus dans l'Arrêté doit être observé.

Les participants sont choisis sur base de leurs compétences et expériences.

A compétence égale, les Services/Structures chargées de désigner les participants doivent observer le principe du genre et équité.

Les personnes ressources (extérieur ou intérieur) peuvent être conviées aux Assises par le Comité de Pilotage sur proposition du Comité Technique.

A tous les niveaux, j'encourage les Structures d'appui à la gestion dont la participation aux assises est représentative de privilégier la rotation (Coordinations, Syndicats, Parent d'élèves,...)

9. Du financement

Sans préjudice des dispositions relatives à la mise en œuvre des réformes, le Comité de Pilotage à tous les niveaux est chargé de mobiliser les ressources nécessaires en vue de la tenue des Assises.

10. Du suivi

Le suivi doit être systématique et à tous les niveaux.

Le suivi est assuré par le Comité Technique conformément aux attributions des Services/Structures. Un rapport narratif de suivi doit être produit et transmis à l'échelon supérieur.

11. Des innovations apportées par l'arrêté

Les points suivants ont retenu l'attention de l'autorité pour parvenir à cet arrêté.

1. Clarification et renforcement des missions ;
2. Changement des dénominations de la RAP à tous les niveaux ;
3. Définition des organes et répartition des responsabilités;
4. Réorientation du thème sur l'évaluation des performances et introduction d'un nouveau thème relatif au suivi de la mise en œuvre des réformes et autres défis du sous-secteur. La systématisation de la mise à jour de la carte scolaire ;
5. Période : l'intervalle entre la RAP provinciale et la RAP nationale est revu (ajout d'une semaine pour permettre aux provinces de se préparer suffisamment) ;
6. Caractère représentatifs des participants aux Assises ;
7. Réduction du nombre des participants à la plénière ;
8. Les livrables : clarification et renforcement des livrables de la RAP;

Telle est la substance de l'arrêté en concerne pour lequel je vous instruis d'en assurer une large diffusion.

Le Secrétaire Général: Christine NEPA NEPA KABALA

2.5 AGENDA DES ASSISES DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES : NIVEAU NATIONAL, PROVINCIAL ET SOUS-PROVINCIAL

HEURE	ACTIVITES	MODERATEUR
PREMIER JOUR : Evaluation des performances		
	<p>Mot d'orientation (SG, PROVED, S/PROVED)</p> <p><i>Avant midi</i></p> <p>Discours d'ouverture des Assises (Ministre, Gouverneur, APA)</p> <p><i>N.B. : Le bureau des Assises est constitué des 3 membres du CT RAP désignés par la plénière.</i></p> <p>Présentation de l'évaluation des performances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport d'évaluation de PAO ; - Présentation de l'évolution des indicateurs choisis (pertinents) <p><i>Après midi</i></p> <p>Travaux en groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCES - QUALITE - GOUVERNANCE <p>Restitution des travaux en plénière et formulation des recommandations.</p> <p><i>Fin de la journée</i></p>	

Table continues

DEUXIEME JOUR : Analyse et Mise à jour de la carte scolaire et Suivi des réformes**Avant midi****Carte scolaire**

Présentation du rapport de mise à jour de la carte scolaire ;

Présentation du plan de mise à jour de la carte scolaire.

Suivi de la mise en œuvre des réformes et autres défis majeurs du sous-secteur

Présentation du rapport de suivi de la mise en œuvre des réformes.

Présentation du plan de suivi des réformes dans le sous-secteur de l'éducation

Rapport sur les défis majeurs identifiés dans le sous-secteur

Après midi**Travaux en groupe**

- Groupe 1 : Mise à Jour de la carte scolaire
- Groupe 2 : Mise en œuvre des réformes et autres défis majeurs du sous-secteur
- Suivi des défis majeurs identifiés dans le sous-secteur.

Restitution des travaux en plénière et formulation des recommandations.**Fin de la journée****TROISIEME JOUR****Avant midi**

Présentation du projet du PAO de l'année suivante

Adoption générale des recommandations du jour 1 et 2

Après midi**Travaux en groupe**

- ACCES
- QUALITE
- GOUVERNANCE

Restitution des travaux en plénière.

Consolidation du PAO

Lecture du rapport final des Assises de la RAP

Clôture des travaux des Assises :

Mot de remerciement (SG, PROVED, S/PROVED)

Discours d'ouverture des Assises (Ministre, Gouverneur, APA)

N.B : L'Etablissement d'enseignement monte son agenda des travaux sur base cette orientation et en tenant compte des dispositions de l'article 18 alinéa 2 de l'arrêté 054/2022 du 29/04/2022 sur la RAP.

3

OUTILS LIES A L'EVALUATION DES PERFORMANCES

3. OUTILS LIES A L'EVALUATION DES PERFORMANCES

3.1. OUTILS STANDARDS (A TOUS LES NIVEAUX)

3.1.1 NOTIONS GENERALES SUR LA PLANIFICATION

3.1.1.1 Définition

La planification: est une programmation d'activités ou d'actions à mener dans un domaine donné avec des objectifs précis et des moyens déterminés et sur une durée déterminée.

Est une méthode ou une technique qui permet de fixer les objectifs à atteindre à court, moyen et à long terme, de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et de fixer à l'avance les critères qui permettront d'évaluer dans quelle mesure on les aura atteints.

3.1.1.2 But de la Planification

Le but de la planification est d'organiser et d'anticiper logiquement les activités dans le temps et dans un espace donné en vue de :

- contribuer au pilotage éclairé ;
- créer une vision de référence commune ;
- réduire l'incertitude et gérer les risques ;
- faciliter la prise de décision ;
- augmenter l'efficacité et l'efficience ;
- préparer le suivi, contrôle et évaluation.

3.1.1.3 Types de planification

Planification stratégique

Elle est initiée à un haut niveau, au niveau central (au niveau macro).

Elle consiste à:

- définir les politiques éducatives en fixant les objectifs ;
- concevoir les options politiques et stratégiques;
- déterminer les moyens;
- faire participer toutes les parties prenantes, et ce, au niveau central;
- Elle peut couvrir une période allant de 3 ans (CT) à 5 ans (MT) ou 10 ans(LT).

Planification Opérationnelle

La planification opérationnelle est constituée du Plan d'Action Opérationnel (PAO) et du plan de travail.

Dans le cadre du présent recueil, nous allons parler du plan d'action opérationnelle.

Le Plan d'Action Opérationnel (PAO) : Il intervient au niveau de la mise en œuvre, c'est-à-dire au niveau inférieur chargé de l'exécution de la planification stratégique (sous-provincial par rapport au niveau provincial).

3.1.1.4 Etapes de la planification

On en distingue cinq :

1. diagnostic sectoriel et identification des problèmes ;
2. hiérarchisation des problèmes et analyse de leurs causes ;
3. identification des options politiques et stratégiques ;
4. prise de décisions et mise en œuvre ;
5. suivi et évaluation.

La planification est un processus cyclique et continu (une boucle).

3.1.1.5 Clé de réussite d'un PAO

- toujours impliquer toutes les parties prenantes (Appropriation);
- informer régulièrement les parties prenantes de l'avancé du PAO (Comité de suivi);
- ne pas oublier une action (une activité);
- prévoir un délai et budget réalistes;
- élaborer un PAO simple, claire, Opérationnel et réaliste;
- toujours se souvenir de cet acronyme QQOCQPC: Quoi?; Qui?; Où?; Comment?; Quand?; Pourquoi?; Combien?

3.2 REPERTOIRE DES DONNEES STATISTIQUES

3.2.1 PRINCIPAUX INDICATEURS PAR AXE STRATEGIQUE

3.2.1.1 Accès

MATERNEL (PRESCOLAIRE)

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Taux brut de préscolarisation					
02	Pourcentage d'établissements d'enseignement privés agréés					

PRIMAIRE

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Taux d'achèvement					
02	Taux brut de scolarisation					
03	Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles publiques					
04	Pourcentage d'établissements d'enseignement publics					

SECONDAIRE

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Taux de transition du Primaire au secondaire					
02	Taux d'achèvement					
03	Pourcentage d'élèves inscrits dans les établissements publics					
04	Pourcentage d'établissements d'enseignement publics					
05	Pourcentage d'écoles privées agréées					
06	Pourcentage d'établissements d'enseignement organisant l'enseignement normal					

07	Pourcentage d'élèves inscrits dans l'enseignement normal					
08	Pourcentage de filles inscrites dans l'enseignement normal					
09	Pourcentage d'élèves inscrits dans l'ETP					
10	Pourcentage de filles inscrites dans l'ETP					

3.2.1.2 Qualité

MATERNEL (PRESCOLAIRE)

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévue (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage d'éducateurs (trices) qualifié(e)s					
02	Pourcentage d'éducateurs ayant suivi une formation continue					
03	Pourcentage d'éducateurs ayant reçu une inspection pédagogique C3					
04	Ratio enfant/manuels					
05	Pourcentage d'écoles disposant des guides pédagogiques					
06	Ratio enfants / éducateur					
07	Pourcentage d'éducateurs cotés positivement (E, TB, B)					
08	Pourcentage d'écoles disposant du programme national					
09	Pourcentage des chefs d'établissements qualifiés					
10	Ratio enfants / Place assise					
11	Ratio éducateurs (trices) / programme national					

PRIMAIRE

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévüe (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage d'enseignants qualifiés					
02	Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation continue au cours de l'année					
03	Pourcentage d'enseignants ayant reçu une inspection pédagogique - C3 -					
04	Ratio enseignants/Programme					
05	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des manuels					
06	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des guides pédagogiques					
07	Ratio Elèves / Enseignant					
08	Pourcentage d'enseignants cotés positivement (E, TB, B)					
09	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des programmes					
10	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant de matériel didactique					
11	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'unités pédagogiques opérationnelles					
12	Pourcentage de chefs d'établissements qualifiés					
13	Ratio élèves/manuel					
14	Ratio Elèves / Classe					
15	Ratio Elèves / Place assise					
16	Taux de réussite à l'ENAFEP					
17	Proportion d'abandon					
18	Proportion de redoublants					
19	Pourcentage des élèves ayant des performances en deçà de la moyenne en mathématiques					

20	Pourcentage des élèves ayant des performances en deçà de la moyenne en lecture/écriture					
21	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé des activités artistiques et parascolaires					

SECONDAIRE

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage d'enseignants qualifiés					
02	Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation continue au cours de l'année					
03	Pourcentage d'enseignants ayant reçu une inspection pédagogique - C3 -					
04	Ratio enseignants/Programme					
05	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des manuels					
06	Pourcentage d'enseignants disposant des guides pédagogiques					
07	Ratio Elèves / Enseignant					
08	Pourcentage d'enseignants cotés positivement (E, TB, B)					
09	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant du programme par discipline					
10	Pourcentage des établissements d'enseignement disposant du matériel didactique					
11	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'unités pédagogiques opérationnelles					
12	Pourcentage des Chefs d'établissements inspectés					
13	Pourcentage des Chefs d'établissement cotés positivement (E, TB, B)					

14	Ratio élèves/manuel					
15	Pourcentage d'établissements secondaires disposant de laboratoires					
16	Pourcentage d'établissements secondaires techniques disposant d'ateliers					
17	Pourcentage d'établissements secondaires disposant de bibliothèques					
18	Ratio Elèves / Classe					
19	Ratio Elèves / Place assise					
20	Taux de réussite à l'Examen d'Etat					
21	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé des activités physiques et sportives					
22	Proportion de redoublants					
23	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé des activités artistiques et parascolaires					

3.2.1.3 Gouvernance

MATERNEL (PRESCOLAIRE)

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévue (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un plan d'action annuel opérationnel					
02	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un Comité d'établissement opérationnel					
03	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un tableau de bord					
04	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé une revue annuelle des performances					

05	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel					
06	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes					
07	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels					
08	Pourcentage d'établissements d'enseignement dont les COGES ont élaboré les rapports de gestion et transmis à la hiérarchie					
09	Pourcentage des sous provinces ayant transmis les rapports des assises de la RAP					
10	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables					
11	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant reçu une inspection administrative - C2 -					
12	Ratio Educateurs/Inspecteur					
13	Pourcentage d'éducateurs éligibles à la retraite.					
14	Pourcentage d'éducateurs payés					
15	Ratio visites de salles d'activités /inspecteur					
16	Pourcentage d'établissement d'enseignement disposant d'un coin de jeux					
17	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant répondu au recensement scolaire					
18	Pourcentage d'enfants victimes de violences en milieu scolaire					
20	Pourcentage des chefs d'établissements ayant reçu une formation durant l'année scolaire					

21	Pourcentage des Chefs d'établissements cotés positivement(E, TB, B)					
22	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant le calendrier scolaire en cours					
23	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé les activités de l'auto financement au cours de l'année					
24	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant transmis les rapports de fin d'année scolaire à la hiérarchie					

PRIMAIRE

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un plan d'action annuel opérationnel					
02	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un Comité d'établissement opérationnel					
03	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un tableau de bord					
04	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé une revue annuelle des performances					
05	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un COPAS opérationnel					
06	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un Gouvernement d'élèves opérationnel					
07	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des manuels de procédure pour la gestion des ressources (financières, matérielles et autres)					

08	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes					
09	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels					
10	Pourcentage d'établissements d'enseignement dont les COGES ont élaboré les rapports de gestion et transmis à la hiérarchie					
11	Pourcentage des sous provinces ayant transmis les rapports des assises de la RAP					
12	Pourcentage d'établissements d'enseignements disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables					
13	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé le plan de communication					
14	Pourcentage d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement alloués par l'Etat					
15	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative -C2 -					
16	Ratio Enseignants/Inspecteur					
17	Pourcentage des enseignants éligibles à la retraite.					
18	Pourcentage des enseignants payés					
19	Ratio visites de classes/ inspecteur					
20	Pourcentage d'élèves victimes de violences en milieu scolaire					
21	Pourcentage d'établissement d'enseignement participant aux forums d'échanges en Réseau d'Ecoles de Proximité (REP)					
22	Pourcentage de Réseaux Locaux des Directeurs(RLD) mis en place et opérationnel.					

23	Pourcentage des Directeurs prenant part aux Réseaux Locaux des Directeurs					
24	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant le calendrier scolaire en cours					
25	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé les activités de l'auto financement au cours de l'année					
26	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant transmis les rapports de fin d'année scolaire à la hiérarchie					

SECONDAIRE

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévue (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un plan d'action annuel opérationnel					
02	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un Comité d'établissement opérationnel					
03	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un tableau de bord					
04	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé une revue annuelle des performances					
05	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel					
06	Pourcentage d'établissement d'enseignement disposant d'un Gouvernement d'élèves opérationnel					
07	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des manuels de procédure pour la gestion des ressources (financières, matérielles et autres)					

08	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes					
09	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels					
10	Pourcentage d'établissements d'enseignement dont les COGES ont élaboré les rapports de gestion et transmis à la hiérarchie					
11	Pourcentage des sous provinces ayant transmis les rapports des assises de la RAP					
12	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables					
13	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé le plan de communication					
14	Pourcentage d'établissements d'enseignement publics ayant reçu les frais de fonctionnement alloués par l'Etat.					
15	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant reçu une inspection administrative - C2 -					
16	Ratio Enseignants/Inspecteur					
17	Pourcentage de femmes enseignantes recrutées chaque année					
18	Pourcentage d'enseignants éligibles à la retraite.					
19	Pourcentage d'enseignants payés					
20	Ratio visites de classes/ inspecteur					
21	Pourcentage d'élèves victimes de violences en milieu scolaire					
22	Pourcentage d'établissement d'enseignement participant aux forums d'échanges en Réseau d'Ecoles de Proximité (REP)					
23	Pourcentage de Réseaux Locaux de Directeurs(RLD) mis en place et opérationnel.					

24	Pourcentage des Directeurs prenant part aux Réseaux Locaux des Directeurs.					
25	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant le calendrier scolaire en cours					
26	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé les activités de l'auto financement au cours de l'année					
27	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant transmis les rapports de fin d'année scolaire à la hiérarchie					

3.2.2 TABLEAU DES INDICATEURS RELATIFS AUX BUREAUX GESTIONNAIRES

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
01	Pourcentage des Sous-divisions ayant des comités sous-provinciaux opérationnels					
02	Pourcentage des comités sous-provinciaux ayant élaboré un plan d'action opérationnel.					
03	Pourcentage de Comités sous-provinciaux ayant élaborés le tableau de bord de la sous-division					
04	Pourcentage de Comités sous-provinciaux ayant reçu la visite d'accompagnement de la province					
05	Pourcentage de rapports des Comités Sous-Provinciaux de l'EPST exploités par les comités provincial de l'EPST					
06	Pourcentage de feedback du comité provincial de l'EPST aux Comités Sous-Provinciaux de l'EPST					
07	Pourcentage d'agents de Bureaux Gestionnaires ayant reçu une formation continue					
08	Pourcentage du personnel des bureaux gestionnaires éligibles à la retraite					
09	Pourcentage de réseaux locaux des directeurs ayant reçu la visite d'accompagnement de la Sous-Division					

3.2.3 INDICATEURS SPECIFIQUES

3.2.3.1 Gratuite

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévüe (PAO)	Situation Actuelle	Observation
Éducation de base						
01	Taux Brut d'Admission (TBA)					
02	Taux d'accroissement des effectifs					
03	Ratio Elèves/Enseignant (qualité)					
04	Ratio élèves/classe					
05	Pourcentage d'enseignants occupants des postes non autorisés					
Bureaux gestionnaires						
01	% des BG payés					
02	% des BG ayant reçu des frais de fonctionnement					
03	% BG ayant un effectif dépassant le cadre organique					

3.2.3.2 Enseignement en situation d'urgence

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévüe (PAO)	Situation Actuelle	Observation
Maternel (Prescolaire)						
01	Nombre d'écoles opérationnelles en situation d'urgence					
02	Nombre d'écoles (infrastructures scolaires) utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires en situation d'urgence					
03	Nombre d'écoles ayant repris après la situation d'urgence					
04	Nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence					
05	Nombre d'enseignants absents (abandon, maladie, décès ...) pendant la situation d'urgence					
Primaire						

01	Nombre d'écoles opérationnelles en situation d'urgence					
02	Nombre d'écoles (infrastructures scolaires) utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires en situation d'urgence					
03	Nombre d'écoles ayant repris après la situation d'urgence					
04	Nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence					
05	Nombre d'enseignants absents (abandon, maladie, décès...) pendant la situation d'urgence					
Secondaire						
01	Nombre d'écoles opérationnelles en situation d'urgence					
02	Nombre d'écoles (infrastructures scolaires) utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires en situation d'urgence					
03	Nombre d'écoles ayant repris après la situation d'urgence					
04	Nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence					
05	Nombre d'enseignants absents (abandon, maladie, décès ...) pendant la situation d'urgence					

3.2.3.3 Environnement et sanitaire

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévues (PAO)	Situation Actuelle	Observation
Maternel (Prescolaire)						
01	Pourcentage de salles d'activités en dur					
Primaire						
01	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un point d'eau					
02	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des trousseaux d'urgence					

03	Pourcentage d'écoles ayant plantées des arbres (5 décembre)					
04	Pourcentage d'enseignants formés sur l'administration des premiers soins					
05	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une cour de récréation					
06	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un dispositif de gestion des déchets					
07	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées					
08	Pourcentage de classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur					
09	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une clôture					
Secondaire						
01	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un point d'eau					
02	Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des trousse d'urgence					
03	Pourcentage d'écoles ayant plantées des arbres (5 décembre)					
04	Pourcentage d'enseignants formés sur l'administration des premiers soins					
05	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une cour de récréation					
06	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un dispositif de gestion des déchets					
07	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées					
08	Pourcentage de classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur					
09	Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une clôture					

3.2.3.4 Genre

N°	Indicateur	Cible SSEF	Situation Initiale	Situation Prévue (PAO)	Situation Actuelle	Observation
Maternel (Prescolaire)						
01	Indice de parité genre					
02	Pourcentage des filles inscrites dans les écoles privées					
03	Proportion des femmes enseignantes recrutées chaque année					
04	Pourcentage de femmes dans le COPA					
05	Pourcentage d'enseignant ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre					
06	Pourcentage de femmes dans le COGES					
07	Pourcentage des femmes-Chefs d'Etablissement					
Primaire						
01	Indice de parité genre					
02	Pourcentage des filles inscrites dans les écoles privées					
03	Pourcentage des chefs d'établissement femmes qualifiés					
04	Pourcentage d'enseignant ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre					
05	Taux de réussite des filles à l'ENAFEP avant délibération					
06	Pourcentage des femmes enseignantes recrutées chaque année					
07	Pourcentage des femmes dans le COPA					
08	Pourcentage des femmes dans le COGES					
09	Pourcentage des filles dans le Gouvernement d'élèves					
10	Pourcentage des femmes-Chefs d'Etablissement					

Secondaire						
01	Indice de parité genre					
02	Pourcentage des filles inscrites dans les écoles privées					
03	Pourcentage des chefs d'établissement femmes qualifiées					
04	Pourcentage d'enseignantes qualifiées					
05	Pourcentage des femmes enseignantes recrutées chaque année					
06	Taux de réussite des filles au TENASOSP					
07	Taux de réussite des filles à l'Examen d'Etat					
08	Pourcentage d'élèves filles finalistes n'ayant pas participé à l'Examen d'Etat					
09	Proportion de redoublants des élèves filles					
10	Pourcentage d'enseignantes payées					
11	Proportion des abandons des élèves filles					
12	Pourcentage des femmes-Chefs d'Etablissement					

3.3 GUIDE PRATIQUE DE REMPLISSAGE DU REPERTOIRE DES DONNEES STATISTIQUES : NIVEAU PROVINCIAL

3.3.1 INTRODUCTION

3.3.1.1 Pourquoi ce guide pratique ?

Le présent Guide a pour but d'aider les responsables du système éducatif de différents niveaux administratifs à collecter les données scolaires et à calculer les indicateurs utiles relatifs à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation. Il permet à rendre ces statistiques disponibles, à mieux les comprendre afin de remplir correctement le répertoire des données scolaires. A cet effet, ce Guide donne des consignes de remplissage, des **Définitions**, des **Formules** et des **Interprétations** des indicateurs.

3.3.1.2 A qui s'adresse ce guide pratique ?

Ce guide constitue un cadre méthodologique commun à toute la hiérarchie administrative du MINEPST impliquée dans la mise en œuvre et le suivi de la SSEF sur le terrain. Il s'adresse notamment aux :

- Chefs d'établissement scolaire qui mettent en œuvre et suivent les différentes actions menées dans ce cadre pour développer l'accès, améliorer la qualité des Apprentissages et de la gouvernance dans leurs écoles.
- Responsables Sous-provinciaux et coordinateurs des écoles conventionnées qui jouent un rôle clé sur le terrain en ce qui concerne la planification et le Suivi des actions à mener dans leurs ressorts administratifs respectifs afin de mieux rendre compte aux communautés et aux décideurs.
- Responsables Provinciaux (Proved, IPP et DIPROSEC...) qui appuient et accompagnent les gestionnaires locaux sous leurs autorités respectives dans la planification, le suivi et la redevabilité.

3.3.1.3 Comment est organisé ce guide pratique ?

Ce guide comprend les trois parties suivantes :

- Introduction
- Principaux indicateurs par axe stratégique et niveau d'enseignement :
 - Accès
 - Qualité
 - Gouvernance
- Quelques indicateurs spécifiques présentés par thématique retenue :
 - Gratuité
 - Éducation en situation d'urgence
 - Environnement et sanitaire
 - Genre

3.3.1.4 Comment utiliser ce guide pratique ?

Ce guide aide au remplissage du répertoire des données. Il est conseillé de le lire attentivement avant de remplir le répertoire des données et de procéder au calcul des indicateurs.

Le remplissage du répertoire des données scolaires relève de la responsabilité du :

- Chef d'établissement scolaire ;
- Sous-proved de l'EPST ;
- Directeur provincial.

Ces différents responsables sont tenus de mettre à contribution tous les acteurs et partenaires impliqués dans le fonctionnement de l'enseignement national de leurs entités respectives. Etant tous redevables devant leurs communautés et devant le gouvernement en ce qui concerne leur participation au diagnostic, analyse du système éducatif, à la planification et au suivi des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la SSEF, ils doivent tous apporter leurs pierres à l'édification et à la consolidation du système éducatif.

3.3.1.5 Consignes générales

- Disposer de la documentation existante dans l'entité : différents rapports, annuaire statistique, répertoire des écoles, palmarès, différents registres, projet d'établissement, plan d'action, etc.
- Exploiter la documentation existante afin de remplir correctement le répertoire.
- Fournir les données fiables, vérifiables, complètes et réelles.
- Ne pas utiliser le chiffre zéro pour les données non disponibles : mettre ND (non disponible) dans la case correspondante.
- Remplir lisiblement le répertoire, éviter les ratures et les surcharges.

3.3.1.6 Consignes spécifiques

- Identification de la province éducationnelle
 - Remplir correctement les espaces en pointillés ;
 - Pour le milieu et le statut d'occupation : cochez la case appropriée.
- Identification du Directeur Provincial
 - Remplir correctement les coordonnées de l'intéressé dans les espaces en pointillés.
- Données géographiques et socio-économiques
 - Les données géographiques et socio-économiques concernent la Province administrative dans laquelle est située la province éducationnelle, par contre, les données scolaires portent sur province éducationnelle.
- Evaluation des activités du plan d'action opérationnel
 - Mettre le pourcentage pour les données relatives aux taux, par exemple : totalement réalisée (100%), partiellement réalisée (1% à 99%) et non réalisée (0%) ;
 - Justifier dans la colonne « observations » les actions partiellement réalisées ou non réalisées.
- Principales réalisations par axe stratégique
 - Indiquer pour chaque axe stratégique ce qui a été réalisé au cours de l'année.
 - Pour l'accès, l'équité et la rétention, il s'agit des actions en rapport avec la construction et la réhabilitation des infrastructures, l'équipement en bancs ainsi que d'autres actions en faveur des filles et autres groupes défavorisés (latrines séparées, des bourses d'études, ...)
 - Pour la qualité et la pertinence, il s'agit des actions relatives à la formation continue des enseignants, à la distribution et à l'utilisation effective des manuels scolaires et du matériel didactique, etc.
 - Pour la gouvernance, il s'agit des actions menées dans le cadre de l'installation et du fonctionnement effectif des organes de cogestion (COPA, COGES et Gvt d'Elèves), du suivi des contrats de performance, de l'exploitation et de la compilation des différents rapports, itinérance des gestionnaires, visites des inspecteurs, etc.
- Mise à jour de la carte scolaire :
 - Pour la province éducationnelle consigner dans les cases correspondantes le nombre envisagé ou estimé.
 - Un site incommode est celui qui est inapproprié ou présente un risque tant pour le personnel enseignant que pour les élèves.
- Autres informations
- Indiquer dans les cases correspondantes des tableaux 1 et 2 le nombre de visites d'inspection pédagogique ou d'accompagnement administratif effectuées par chaque catégorie de responsables cités dans la colonne responsable pour chaque niveau d'enseignement.
- Pour les tableaux 3, 4 et 5 cochez dans chaque ligne la case correspondant à votre appréciation.
- Pour les tableaux 6 et 7 indiquer le nombre dans la case appropriée.

3.3.2 INDICATEURS

3.3.2.1 Définition

Un indicateur est une variable (donnée) de nature quantitative ou qualitative qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer les progrès, les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement. Autrement dit, les indicateurs du système éducatif sont des variables (données) de nature quantitative ou qualitative qui permettent de se rendre compte de l'état d'un système éducatif à un moment donné, et également de rendre compte de cet état aux décideurs politiques, aux chercheurs, aux partenaires ou à l'ensemble de la communauté.

Il peut s'exprimer en valeur absolue (nombre) ou en valeur relative (pourcentage, indice...) sur le plan quantitatif tandis que sur le plan qualitatif il peut s'exprimer sous forme d'appréciation (très bonne, bonne...).

3.3.2.2 Les principaux indicateurs

Ce sont les indicateurs qui sont présentés par axe stratégique notamment accès/équité, qualité et gouvernance.

3.3.2.3 Les indicateurs spécifiques

Ce sont les indicateurs qui se rapportent à certaines thématiques spécifiques retenues dans le répertoire des données, en rapport au contexte du pays. Il s'agit : de la Gratuité, de l'Éducation en situation d'urgence, du Genre et de l'Environnement et sanitaire.

- **Gratuité :**
 - Il s'agit de prendre en compte les indicateurs mesurant les effets induits de la gratuité ;
- **Éducation en situation d'urgence :**
 - C'est une situation soudaine qui met en danger la survie, le développement et le bien-être des populations et qui nécessite une assistance immédiate et exceptionnelle. Les catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, tremblements de terre, cyclones, etc) et les guerres sont des situations d'urgence.
- **Genre :**
 - Il s'agit de prendre en compte les indicateurs mesurant la participation des filles/femmes dans le système éducatif ;
- **Environnement et sanitaire :**
 - Il est question de renseigner les indicateurs mesurant les conditions favorables au milieu éducatif.
- **Cible SSEF :**
 - Est la valeur cible retenue dans la stratégie sectorielle de l'Éducation et de la formation.
- **Situation initiale :**
 - Situation observée à la fin de l'année scolaire précédente (t) et considérée comme point de départ pour l'année scolaire t+1
- **Situation prévue :**
 - Est la valeur souhaitée de l'indicateur à la fin de l'année scolaire t+1. Cette colonne ne peut être remplie que lorsque le PAO provincial prend en compte l'indicateur concerné. Ceci ne dispense pas la province éducationnelle de renseigner les situations initiale et actuelle.

- **Situation actuelle :**
 - Est la valeur de l'indicateur obtenue à la fin de l'année scolaire t+1
- **Observation :**
 - Justifier l'écart entre les résultats souhaités et les résultats obtenus.
- **Gouvernance :**
 - Pour le remplissage des indicateurs en rapport avec le COPA, COGES, Gouvernement des élèves et Comité d'établissement, se référer aux normes édictées par les Arrêtés Ministériels instituant ces organes de cogestion.

Concernant l'indicateur relatif à l'éligibilité à la retraite, le critère âge (65 ans) prime sur l'ancienneté.

3.3.3 PRINCIPAUX INDICATEURS PAR AXE STRATEGIQUE ET PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

3.3.3.1 Indicateurs d'accès

Préscolaire (Maternel)

- Taux de Préscolarisation (TPS) :
 - **Définition :** Est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits au maternel sans distinction d'âge et la population scolarisable d'âge légal (3 – 5 ans), exprimé en pourcentage.
 - **Formule :** $TPS = \frac{\text{Population scolarisée}}{\text{population scolarisable de 3-5ans}} \times 100$
 - **Interprétation :** Cet indicateur renseigne sur le niveau de couverture de l'enseignement maternel.
- Pourcentage d'écoles privées agréées :
 - **Définition :**
 - Est le rapport entre le nombre d'écoles privées et le nombre total d'écoles existantes, exprimé en pourcentage.
 - **Formule :** $\frac{\text{Nbre d'écoles privées agréées}}{\text{Nbre total d'écoles existantes}} \times 100$
 - **Interprétation :** Cet indicateur renseigne sur la contribution du secteur privé dans la pré scolarisation des enfants.

Primaire

- Taux d'achèvement :
 - **Définition :** Est le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits en dernière année du primaire et la population d'âge légal de la fin du primaire (11 ans), exprimé en pourcentage.
 - **Formule :** $\frac{\text{Nbre de nouveaux inscrits en 6è}}{\text{Population scolarisable de 11 ans}} \times 100$
 - **Interprétation :** Cet indicateur renseigne sur le niveau d'achèvement ou de rétention du système éducatif.

- Taux Brut de Scolarisation (TBS) :

- **Définition** : Est le rapport entre le total des élèves inscrits sans distinction d'âge et la population scolarisable d'âge légal (6 – 11 ans), exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\text{TBS} = \frac{\text{Total élèves inscrits}}{\text{Population scolarisable de 6-11 ans}} \times 100$$

- **Interprétation** :

- Un taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non.
- Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante).
- Parvenir à un TBS de 100% est donc une condition nécessaire, mais non satisfaisante pour l'universalisation de l'enseignement primaire.
- Le TBS peut parfois dépasser 100% car les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus.

- Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles publiques :

- **Définition** : Est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques et le nombre total d'élèves inscrits dans ce cycle d'enseignement, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits dans les écoles publiques}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits au primaire}} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur la contribution du secteur public dans la scolarisation des enfants.

- Pourcentage d'établissement d'enseignement public

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles publiques et le nombre total d'écoles primaires existantes, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles publiques}}{\text{Nbre total d'écoles primaires}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la contribution du secteur public dans la scolarisation des enfants.

Secondaire

- Taux de transition du primaire au secondaire :

- **Définition** : est le rapport entre les nouveaux élèves inscrits en 7^e année de l'année en cours (t+1) et le nombre d'élèves inscrits en 6^e année primaire de l'année précédente t, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\text{T}^{\text{T}} = \frac{\text{Nouveaux élèves inscrits en 7^e année de l'année t+1}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits en 6^e primaire de l'année t}} \times 100$$

- Année t signifie l'année scolaire précédente tandis que l'année t+1 signifie l'année scolaire en cours.

- **Interprétation** :

- Cet indicateur renseigne sur le passage des élèves du primaire au premier cycle du secondaire ;
 - Un taux de transition élevé est le signe d'un bon niveau d'accès du cycle primaire au cycle secondaire ;
 - Il dénote aussi la capacité d'accueil du niveau d'enseignement supérieur. A l'inverse, un taux peu élevé peut être le signe de problème de transition entre deux cycles ou niveau d'enseignement : une déficience du système d'évaluation ou une capacité d'accueil insuffisante dans le cycle ou niveau supérieur ou voir les deux.
- Taux d'achèvement
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits en dernière année du secondaire et la population d'âge légal de la fin du secondaire (17ans), exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nouveaux élèves inscrits en 6è année secondaire}}{\text{Population scolarisable de 17 ans}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le niveau d'achèvement de ce cycle d'enseignement.
 - Pourcentage d'établissement d'enseignement public :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles secondaires publiques et le nombre total d'écoles secondaires existantes, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles secondaires publiques}}{\text{Nbre total d'écoles secondaires}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la contribution du secteur public dans la scolarisation des enfants.
 - Pourcentage d'élèves inscrits dans les établissements publics
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics et le nombre total d'élèves inscrits, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits dans les écoles publiques}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la fréquentation des enfants dans les établissements scolaires publics.
 - Pourcentage d'écoles privées agréées
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles privées agréées et le nombre total d'écoles existantes, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles privées agréées}}{\text{Nbre total d'écoles secondaires}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la contribution du secteur privé dans la scolarisation des enfants.
 - Pourcentage d'écoles organisant l'enseignement normal
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles secondaires organisant l'enseignement normal

et le nombre total d'écoles organisant le 2^e cycle de l'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage.

– **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles organisant l'enseignement normal}}{\text{Nbre total d'écoles organisant le 2^e cycle de l'enseignement secondaire}} \times 100$$

– **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles organisant l'enseignement normal dans une entité donnée.

- Pourcentage d'élèves inscrits dans l'enseignement normal

– **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement normal et le nombre total d'élèves inscrits au second cycle de l'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage.

– **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'élèves inscrits dans l'enseignement normal}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits au second cycle du secondaire}} \times 100$$

– **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'élèves dans l'enseignement normal dans une entité donnée.

- Pourcentage des filles dans l'enseignement normal

– **Définition** : est le rapport entre le nombre de filles inscrites dans l'enseignement normal et le nombre total des inscrits dans ce type d'enseignement, exprimé en pourcentage.

– **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de filles inscrites dans l'enseignement normal}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits dans l'enseignement normal}} \times 100$$

– **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur la participation de filles dans l'enseignement normal.

- Pourcentage d'élèves inscrits dans l'ETFP

– **Définition** : est le rapport entre les élèves inscrits dans l'ETFP et le nombre d'élèves inscrits dans le second cycle l'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage.

– **Formule** :
$$\frac{\text{Total élèves inscrits dans l'ETFP}}{\text{Total d'élèves inscrits au second cycle du secondaire}} \times 100$$

– **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'élèves inscrits dans l'ETFP. Un faible taux indique une faible participation des jeunes dans ce type d'enseignement. En d'autres termes, ils sont moins attirés par ce type d'enseignement.

- Pourcentage des filles inscrites dans l'ETFP

– **Définition** : est le rapport entre le nombre de filles inscrites dans l'ETFP et le nombre total d'inscrits dans l'ETFP, exprimé en pourcentage.

– **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de filles inscrites dans l'ETFP}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits dans l'ETFP}} \times 100$$

– **Interprétation** : cet indicateur mesure le degré de participation de filles dans l'ETFP.

3.3.3.2 Indicateurs de qualité

Prescolaire

- Pourcentage des éducateurs (trices) qualifiés par sexe :
 - **Définition** : est le rapport entre les éducateurs (trices) qualifiés et le nombre total des éducateurs (trices) de l'entité concernée, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'éducateurs qualifiés}}{\text{Nbre total d'éducateurs}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des éducateurs (trices) qualifié(e)s.

N.B. : Pour le préscolaire est qualifié, l'éducateur(trice) qui a la spécialisation en enseignement maternel (EM).

- Pourcentage des éducateurs (trices) ayant suivi une formation au cours de l'année :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'éducateurs (trices) ayant suivi une formation continue et le nombre total d'éducateurs (trices), exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'éducateurs ayant suivi une formation continue}}{\text{Nbre total d'éducateurs}} : \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'éducateurs (trices) qui ont suivi une formation professionnelle au cours de l'année.
- Pourcentage d'éducateurs ayant reçu une visite d'inspection pédagogique C3 :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'éducateurs ayant reçu une visite d'inspection pédagogique (C3) et le nombre total d'éducateurs, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'éducateurs ayant été visités par un inspecteur}}{\text{Nbre total d'éducateurs}} : \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'éducateurs qui ont été pédagogiquement suivis par un inspecteur au cours de l'année.
- Ratio manuels/enfant
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de manuels utilisés par les enfants et le nombre total d'enfants.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de manuels}}{\text{Nbre d'enfants}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de manuels pour les enfants. La valeur pour cet indicateur peut être supérieure, inférieure ou égale à 1.
- Pourcentage d'écoles disposant des guides pédagogiques :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des guides pédagogiques et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant des guides pédagogiques}}{\text{Nbre total d'écoles maternelles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui possèdent des guides pédagogiques au cours de l'année.

- Ratio enfants/ éducateur :

- **Définition** : est le rapport entre l'effectif total d'enfants au niveau de l'enseignement préscolaire et le nombre total d'éducateurs de l'enseignement préscolaire.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enfants inscrits en pre-scolaire}}{\text{Nbre total d'éducateurs}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen d'enfants encadrés par un éducateur (trice). Cette moyenne doit être comparée avec les normes nationales pour savoir si les éducateurs (trices) sont surchargés ou pas.

- Pourcentage des éducateurs cotés positivement (E, TB, B) :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'éducateurs cotés positivement et le nombre total d'éducateurs, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'éducateurs ayant recules côtes E, TB et B}}{\text{Nbre total d'éducateurs}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'éducateurs qui ont été cotés positivement c'est-à-dire ceux qui s'acquittent convenablement de leurs obligations professionnelles.

- Pourcentage des écoles disposant d'un programme national :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant du programme national et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant d'un programme national}}{\text{Nbre total d'écoles maternelles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité du programme national dans les écoles.

- Pourcentage des chefs d'établissements qualifiés par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre les chefs d'établissements qualifiés par sexe et le nombre total des chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre de femmes chefs d'établissement qualifiés}}{\text{Nbre total chefs d'établissement}} \times 100$$

$$H = \frac{\text{Nbre de chefs d'établissement hommes qualifiés}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de chefs d'établissements qualifiés par sexe qui dirigent les établissements scolaires.

- Ratio enfants/place assise

- **Définition** : est le rapport entre le nombre total d'enfants et le nombre total de places assises.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enfants inscrits}}{\text{Nbre total de place assise}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité des places assises. L'idéal serait qu'une place assise ne soit occupée que par un enfant, ce qui améliore les conditions d'apprentissage des enfants.

- Ratio Éducateurs (trices)/ programme national d'études :

- **Définition** : est le rapport entre l'éducateur et le programme national.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'éducateurs disposant d'un exemplaire de programme national}}{\text{Nbre total d'éducateurs}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de programme national dans les écoles par rapport aux éducateurs.

Primaire

- Pourcentage des enseignants qualifiés par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre les enseignants qualifiés par sexe et le nombre total des enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre de femmes enseignantes qualifiées}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

$$H = \frac{\text{Nbre d'enseignants hommes qualifiés}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qualifiés par sexe au niveau de l'enseignement primaire.

N.B. : Est qualifié, l'enseignant qui est détenteur de diplômes de l'EAP, APPBI, D3, D4, D6.

- Pourcentage des enseignants ayant suivi une formation continue au cours de l'année :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant suivi une formation continue et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants ayant suivi une formation continue}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont suivi au cours de l'année une formation en vue de renforcer leurs compétences professionnelles.

- Pourcentage des enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique C3 :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique (C3) et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont été inspectés au cours de l'année. Un faible pourcentage dénote que les visites d'inspection pédagogiques (C3) sont insuffisantes.

- Ratio enseignants/programme :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre total de programmes.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants}}{\text{Nbre de programme national}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de programmes à la portée des enseignants.

- Pourcentage d'écoles disposant des manuels :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des manuels et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant de manuels}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui possèdent des manuels.

- Pourcentage d'écoles disposant des guides pédagogiques :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des guides pédagogiques et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant des guides pédagogiques}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui possèdent des guides pédagogiques.

- Ratio élèves/Enseignant :

- **Définition** : est le rapport entre l'effectif total d'élèves au niveau de l'enseignement primaire et le nombre total d'enseignants.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total d'enseignants}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant.

- Pourcentage des enseignants cotés positivement (E, TB, B) :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants cotés positivement et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants ayant recules cotes E, TB et B}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont été cotés positivement c'est-à-dire ceux qui s'acquittent convenablement de leurs obligations professionnelles.

- Pourcentage d'écoles disposant d'un programme national :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant du programme national et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant d'un programme national}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité du programme national dans les écoles.

- Pourcentage d'écoles disposant de matériel didactique :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant de matériel didactique et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant de matériel didactique}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de matériel didactique dans les écoles.

- Pourcentage d'écoles disposant des unités pédagogiques opérationnelles :
 - **Définition** : est le rapport entre les écoles disposant des unités pédagogiques opérationnelles et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant des unités pédagogiques opérationnelles}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre des écoles qui disposent des unités pédagogiques opérationnelles c'est-à-dire celles qui développent des échanges entre les enseignants sur le plan pédagogique.

- Pourcentage des chefs d'établissement qualifiés par sexe :
 - **Définition** : est le rapport entre les chefs d'établissements qualifiés par sexe et le nombre total des Chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre de femmes chefs d'établissement qualifiés}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$

$$H = \frac{\text{Nbre de chefs d'établissement hommes qualifiés}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de chefs d'établissement qualifiés, par sexe, qui dirigent les établissements scolaires.

- Ratio élèves /manuel :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre total de manuels.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves}}{\text{Nbre total de manuels disponibles}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de manuels pour les élèves.

- Ratio Elèves/classe :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits et le nombre total de classes.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de classes organisées}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen d'élèves par classe. Il peut être interprété en tenant compte des normes nationales.

- Ratio Elèves/ place assise :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de places assises.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de places assises}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur les conditions d'apprentissage des élèves.

- Taux de réussite au TENAFEP :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de réussites et le nombre total de participants au TENAFEP, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves ayant réussi au TENAFEP}}{\text{Nbre total d'élèves ayant participé au TENAFEP}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la réussite scolaire des élèves à la fin du cycle primaire.

- Proportion d'abandon :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre total d'élèves ayant abandonné leurs études l'année scolaire t sur le total des élèves inscrits de la même année (t), exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'abandon de l'année scolaire}}{\text{Nbre total d'élèves inscrits de la même année scolaire}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'abandon au cours de l'année.

- Proportion de redoublants :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de redoublants de l'année scolaire t et les effectifs totaux d'inscrits de la même année scolaire t, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total de redoublants de l'année scolaire en cours}}{\text{Nbre total élèves inscrits de la même année scolaire}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le redoublement en l'absence des données de deux années scolaires successives. L'idéal serait que le redoublement soit moins de 5%.

- Pourcentage des élèves en grande difficulté en lecture/écriture ou en mathématiques
 - Source de données : Rapports d'enquêtes (EGRA, EGMAet PASEC)

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé des activités artistiques et parascolaires :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant organisé des activités artistiques et parascolaires au cours de l'année et le nombre total d'établissements scolaires, exprimés en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé des activités artistiques et parascolaires}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le développement des activités artistiques et parascolaires dans les écoles.

Secondaire

- Pourcentage des enseignants qualifiés par sexe
 - **Définition** : est le rapport entre les enseignants qualifiés par sexe et le nombre total des enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre de femmes enseignantes qualifiées}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$

$$H = \frac{\text{Nbre d'enseignants hommes qualifiés}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des enseignants qualifiés par sexe au niveau de l'enseignement secondaire.

N.B. : Est qualifié, l'enseignant qui est détenteur de diplômes d'Agrégation (A1, Ao, Dr, G3), LA, L2A.

- Pourcentage des enseignants ayant suivi une formation continue au cours de l'année scolaire.
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant suivi une formation continue et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants ayant suivi une formation continue}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont renforcé leurs compétences professionnelles au cours de l'année.

- Pourcentage des enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique C3 :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique (C3) et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants visités par un inspecteur}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont été pédagogiquement suivis par un inspecteur au cours de l'année.

- Ratio enseignants/programme :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre total de programmes.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants}}{\text{Nbre de programme disponible}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de programmes auprès des enseignants.

- Pourcentage d'écoles disposant des manuels :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des manuels et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant des manuels}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui possèdent des manuels.

- Pourcentage d'écoles disposant des guides pédagogiques :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des guides pédagogiques et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles disposant des guides pédagogiques}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles possédant des guides pédagogiques.

- Ratio élèves/Enseignant
 - **Définition** : est le rapport entre l'effectif total d'élèves au niveau d'enseignement secondaire et le nombre total d'enseignants de ce niveau.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total d'enseignants}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant.

- Pourcentage des enseignants cotés positivement (E, TB, B) :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants cotés positivement et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants ayant reçu les côtes E, TB et B}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont été cotés positivement c'est-à-dire ceux qui s'acquittent convenablement de leurs obligations professionnelles.

- Pourcentage d'écoles disposant d'un programme national par discipline

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant du programme national par discipline et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant d'un programme d'enseignement par discipline}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité du programme national par discipline dans les écoles.

- Pourcentage d'écoles disposant du matériel didactique :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant du matériel didactique et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles disposant du matériel didactique}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui possèdent du matériel didactique.

- Pourcentage d'écoles disposant des unités pédagogiques opérationnelles :

- **Définition** : est le rapport entre les écoles disposant des unités pédagogiques opérationnelles et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant d'unités pédagogiques opérationnelles}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui disposent des unités pédagogiques opérationnelles.

- Pourcentage de chefs d'établissements inspectés :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de chefs d'établissements inspectés et le nombre total de chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de chefs d'établissements ayant reçu une visite d'inspection}}{\text{Nbre total de chefs d'établissements}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de chefs d'établissements qui ont été inspectés au cours de l'année.

- Pourcentage des chefs d'établissements cotés positivement (E, TB, B) :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de chefs d'établissements cotés positivement et le nombre total de chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total de chefs d'établissements ayant reçu les côtes E, TB et B}}{\text{Nbre total de chefs d'établissements}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de chefs d'établissements coté positivement au cours de l'année scolaire.

- Ratio élèves /manuel :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre total de manuels.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de manuels}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité de manuels pour les élèves.

- Pourcentage des écoles disposant des laboratoires :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des laboratoires et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles disposant des laboratoires}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui sont équipées en laboratoires.

- Pourcentage d'écoles secondaires techniques et professionnelles disposant d'ateliers :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles secondaires techniques et professionnelles disposant d'ateliers et le nombre total d'écoles techniques et professionnelles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles techniques et professionnelles disposant d'ateliers}}{\text{Nbre total d'écoles techniques et professionnelles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles techniques et professionnelles équipées en ateliers.

- Pourcentage d'écoles disposant des bibliothèques :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des bibliothèques et le nombre total des écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'écoles disposant des bibliothèques}}{\text{Nbre total d'écoles secondaires}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui possèdent des bibliothèques au cours de l'année scolaire.

- Ratio Elèves / Classe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre total de classes.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de classes organisées}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur donne une moyenne d'élèves par classe, il renseigne sur le peuplement des classes et les conditions d'apprentissage. L'idéal serait qu'une classe ait 55 élèves au maximum et 26 au minimum.

- Ratio élèves/place assise :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre total de places assises.

$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de places assises}}$$

- **Formule** : $\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de places assises}}$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur les conditions d'apprentissage des élèves au cours de l'année scolaire.

- Taux de réussite à l'Examen d'Etat :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves ayant réussi à l'Examen d'Etat et le nombre total de participants à cet examen, exprimé en pourcentage.

$$\frac{\text{Nbre total d'élèves ayant réussi à l'Exétat}}{\text{Nbre total d'élèves ayant participé à l'Exétat}}$$

- **Formule** : $\frac{\text{Nbre total d'élèves ayant réussi à l'Exétat}}{\text{Nbre total d'élèves ayant participé à l'Exétat}} \times 100$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la réussite des élèves à l'Examen d'Etat au cours de l'année scolaire.

- Proportion de redoublants :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de redoublants et les effectifs totaux d'inscrits de la même année scolaire, exprimé en pourcentage

$$\frac{\text{Nbre total de redoublants de l'année scolaire}+1}{\text{Nbre total d'élèves inscrits de la même année scolaire}}$$

- **Formule** : $\frac{\text{Nbre total de redoublants de l'année scolaire}+1}{\text{Nbre total d'élèves inscrits de la même année scolaire}} \times 100$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le redoublement en l'absence des données de deux années scolaires successives.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé des activités physiques et sportives :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant organisé des activités physiques et sportives au cours de l'année et le nombre total d'établissements scolaires, exprimé en pourcentage.

$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé des activités physiques et sportives}}{\text{Nbre total d'établissements}}$$

- **Formule** : $\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé des activités physiques et sportives}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la promotion dans les écoles des activités physiques et sportives.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé des activités artistiques et parascolaires :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant organisé des activités artistiques et parascolaires au cours de l'année et le nombre total d'établissements scolaires, exprimés en pourcentage.

$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé des activités artistiques et parascolaires}}{\text{Nbre total d'établissements}}$$

- **Formule** : $\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé des activités artistiques et parascolaires}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la promotion des activités artistiques et parascolaires dans les écoles.

3.3.3.3 Indicateurs de la gouvernance

Prescolaire

- Pourcentage d'établissement disposant d'un plan d'action annuel opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant élaboré un plan d'action annuel opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant élaboré leurs plans d'actions opérationnels}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui ont élaboré leurs plans d'action pour le développement de leurs écoles.

- Pourcentage d'écoles disposant d'un Comité d'établissement opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant d'un Comité d'établissement opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre écoles ayant un comité d'établissement opérationnel}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement effectif des Comités d'établissement dans les écoles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un tableau de bord
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé une revue annuelle
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant organisé leurs revues annuelles et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé leurs revues annuelles}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui ont organisé leurs revues annuelles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement ayant un COPA opérationnel}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement effectif de COPA dans les établissements d'enseignement.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissement d'enseignement ayant développé un projet d'établissement}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui ont développé leurs projets d'établissement avec toutes les parties prenantes.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels :

- **Définition** : est le rapport entre les établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont produit des rapports statistiques synthétiques annuels nécessaires à la bonne gestion du système éducatif.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement dont les COGES ont élaboré le rapport de gestion et transmis à la hiérarchie :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement dont le COGES ont élaboré le rapport de gestion et transmis à la hiérarchie et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles dont les COGES ont élaboré et transmis leurs rapports de gestion}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont transmis leurs rapports de gestion à la hiérarchie.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements disposant des prévisions budgétaires et documents comptables}}{\text{Nbre total d'établissements}} : \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité et l'utilisation des outils de gestion financière dans les établissements d'enseignement.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative C2 au cours de trois dernières années :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant reçu une visite d'inspection administrative au cours de trois dernières années}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'établissements qui ont été inspectés au cours de trois dernières années scolaires.

- Ratio éducateurs/Inspecteur :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre total d'éducateurs et le nombre total d'inspecteurs de ce cycle d'enseignement.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'éducateurs}}{\text{Nbre d'inspecteur de ce cycle d'enseignement}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la charge moyenne d'encadrement d'un inspecteur.

- Pourcentage des éducateurs éligibles à la retraite
 - **Définition** : est le rapport entre les éducateurs éligibles à la retraite et le nombre total d'éducateurs, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'éducateurs éligibles à la retraite}}{\text{Nbre total d'éducateurs}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'éducateurs à retraiter.

- Pourcentage d'éducateurs (trices) payés par sexe
 - **Définition** : est le rapport entre les éducateurs payés par sexe et le nombre total d'éducateurs, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre d'éducatrices payées}}{\text{Nbre total d'enseignants payés}} \times 100$$

$$H = \frac{\text{Nbre d'éducateurs hommes payés}}{\text{Nbre total d'éducateurs payés}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'éducateurs payés par sexe et permet de déduire le pourcentage des éducateurs non payés.

- Ratio visite de salles d'activités /Inspecteur
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de visites de salles d'activités effectué par les inspecteurs et le nombre total d'inspecteurs.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total de visites de salles d'activités}}{\text{Nbre total d'inspecteur de ce cycle}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen de visites de salles d'activités effectuées par un inspecteur pendant l'année scolaire.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un coin de jeux :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant d'un coin de jeux et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.

$$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement disposant d'un coin de jeux}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'établissements qui ont un coin de jeux pour un encadrement pédagogique efficace des enfants.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant répondu au recensement scolaire :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant répondu au recensement scolaire et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.

$$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant répondu au recensement scolaire}}{\text{Nbre total d'établissement d'enseignement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'établissements d'enseignement qui ont fourni des informations statistiques au Ministère.

- Pourcentage des enfants victimes de violences en milieu scolaire

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enfants victimes de violences en milieu scolaire et le nombre total d'enfants, exprimé en pourcentage.

$$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre d'enfants victimes de violences en milieu scolaire}}{\text{Nbre total d'enfants}} : \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'ampleur des cas de violence subis par les enfants en milieu scolaire. L'objectif poursuivi est d'encourager les victimes à dénoncer les auteurs.

- Pourcentage des chefs d'établissements ayant reçu la formation en cours d'emploi

- **Définition** : est le rapport entre les chefs d'établissements ayant reçu la formation en cours d'emploi et le nombre total de chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.

$$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre de chefs d'établissement ayant reçu une formation continue}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de chefs d'établissements qui ont reçu une formation continue au cours de l'année scolaire dans l'objectif d'améliorer leurs compétences professionnelles.

- Pourcentage des chefs d'établissements cotés positivement (E, TB, B)

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de chefs d'établissements cotés positivement et le nombre total de chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.

$$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre total de chefs d'établissement ayant reçu les côtes E, TB et B}}{\text{Nbre total de chefs d'établissement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de chefs d'établissement qui se sont acquittés convenablement de leurs obligations professionnelles au cours de l'année.

Primaire

- Pourcentage d'établissement disposant d'un plan d'action annuel opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant élaboré un plan d'action annuel opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant élaboré leurs plans d'actions opérationnels}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui ont élaboré leurs plans d'action pour le développement de leurs écoles.

- Pourcentage d'écoles disposant d'un Comité d'établissement opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant d'un Comité d'établissement opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre écoles ayant un comité d'établissement opérationnel}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement effectif des Comités d'établissement dans les écoles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un tableau de bord
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé une revue annuelle
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant organisé leurs revues annuelles et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé leurs revues annuelles}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui ont organisé leurs revues annuelles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement ayant un COPA opérationnel}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement effectif de COPA dans les établissements d'enseignement.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un Gouvernement des élèves :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant d'un Gouvernement des élèves opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant d'un gouvernement d'élèves}}{\text{Nbre total d'écoles existantes}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement du Gouvernement des élèves dans les écoles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant de manuels de procédures pour la gestion des ressources (financières, matérielles et autres) :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant de manuels de procédure pour la gestion des ressources et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant de manuels de procédures}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'écoles qui disposent des manuels de procédure pour la gestion des ressources.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissement d'enseignement ayant développé un projet d'établissement}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui ont développé leurs projets d'établissement avec toutes les parties prenantes.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels :
 - **Définition** : est le rapport entre les établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont produit des rapports statistiques synthétiques annuels nécessaires à la bonne gestion du système éducatif.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement dont les COGES ont élaboré le rapport de gestion et transmis à la hiérarchie :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement dont le COGES ont élaboré le rapport de gestion et transmis à la hiérarchie et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles dont les COGES ont élaboré et transmis leurs rapports de gestion}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont transmis leurs rapports de gestion à la hiérarchie.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements disposant des prévisions budgétaires et documents comptables}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité et l'utilisation des outils de gestion financière dans les établissements d'enseignement.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé le plan de communication
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant développé le plan de Communication et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant développé un plan de communication}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont développé leurs Plans de communication en vue de sensibiliser les communautés de base.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement alloués par l'Etat :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement et le nombre total d'établissements d'enseignement public, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement public}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le pourcentage d'établissements d'enseignement public bénéficiant des frais de fonctionnement.

- Pourcentage d'établissements ayant reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires et le nombre total d'établissement d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative au cours de trois dernières années}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'établissements d'enseignement qui ont reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires.

- Ratio enseignants/inspecteur :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'inspecteurs de ce cycle.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants}}{\text{Nbre total d'inspecteurs de ce cycle}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'encadrement des enseignants par les inspecteurs de ce cycle.

- Pourcentage de femmes enseignantes recrutées durant l'année
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de femmes enseignantes recrutées et le nombre total d'enseignants recrutés, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de femmes enseignantes recrutées}}{\text{Nbre total d'enseignants recrutés}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la prise en compte de l'approche genre.

- Pourcentage d'enseignants éligibles à la retraite
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants éligibles à la retraite et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants éligibles à la retraite}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignants éligibles à la retraite.

- Pourcentage d'enseignants payés par sexe :
 - **Définition** : est le rapport entre les enseignants payés par sexe et le nombre total des enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre d'enseignantes payées}}{\text{Nbre total d'enseignants payés}} \times 100$$

$$H = \frac{\text{Nbre d'enseignants hommes payés}}{\text{Nbre total d'enseignants payés}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignants payés par sexe.

- Ratio visites de classe/inspecteur :
 - **Définition** : est le rapport entre nombre de visites de classe effectuées par les inspecteurs et le nombre total d'inspecteurs de ce cycle d'enseignement.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total de visites de classe réalisées}}{\text{Nbre total d'inspecteurs de ce cycle}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen de visites de classe effectuées par les inspecteurs au cours de l'année scolaire.

- Pourcentage d'élèves victimes de violence (physique, morale et sexuelle) en milieu scolaire
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves victimes de violence en milieu scolaire et le nombre total d'élèves, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'élèves victimes de violence en milieu scolaire}}{\text{Nbre total d'élèves}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'ampleur des cas de violence subis par les élèves en milieu scolaire en vue d'encourager ces derniers à les dénoncer.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement participant aux forums d'échanges en Réseau d'Écoles de proximité :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement participant aux forums d'échanges en REP et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement participant aux forums}}{\text{Nbre total d'établissement d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui participent aux échanges d'informations et des pratiques pédagogiques.

- Pourcentage de Réseaux locaux des Directeurs opérationnels :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de Réseaux locaux des Directeurs opérationnels et le nombre de Réseaux locaux mis en place ou estimé existants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de Réseaux locaux de Directeurs opérationnels}}{\text{Nbre de Réseaux locaux des Directeurs existants ou estimés}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'opérationnalité des Réseaux locaux constitués par les Directeurs.

- Pourcentage de Directeurs prenant part aux Réseaux locaux des Directeurs :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de Directeurs participant aux Réseaux locaux des Directeurs et le nombre de Directeurs, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de Directeurs participant aux Réseaux locaux des Directeurs}}{\text{Nbre de Directeurs}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de Directeurs qui échangent sur leurs expériences professionnelles.

Secondaire

- Pourcentage d'établissement disposant d'un plan d'action annuel opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant élaboré un plan d'action annuel opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant élaboré leurs plans d'actions opérationnels}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles qui ont élaboré leurs plans d'action pour le développement de leurs écoles.

- Pourcentage d'écoles disposant d'un Comité d'établissement opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant d'un Comité d'établissement opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre écoles ayant un comité d'établissement opérationnel}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement effectif des Comités d'établissement dans les écoles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un tableau de bord
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements ayant produit leurs tableaux de bord.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant organisé une revue annuelle
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant organisé leurs revues annuelles et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant organisé leurs revues annuelles}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui ont organisé leurs revues annuelles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant d'un COPA opérationnel et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement ayant un COPA opérationnel}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement effectif de COPA dans les établissements d'enseignement.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant d'un Gouvernement des élèves :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant d'un Gouvernement des élèves opérationnel et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant d'un gouvernement d'élèves}}{\text{Nbre total d'écoles existantes}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'existence et le fonctionnement du Gouvernement des élèves dans les écoles.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant de manuels de procédures pour la gestion des ressources (financières, matérielles et autres) :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant de manuels de procédure pour la gestion des ressources et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant de manuels de procédures}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'écoles qui disposent des manuels de procédure pour la gestion des ressources.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant développé un projet d'établissement avec toutes les parties prenantes et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissement d'enseignement ayant développé un projet d'établissement}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui ont développé leurs projets d'établissement avec toutes les parties prenantes.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels :
 - **Définition** : est le rapport entre les établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont produit des rapports statistiques synthétiques annuels nécessaires à la bonne gestion du système éducatif.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement dont les COGES ont élaboré le rapport de gestion et transmis à la hiérarchie :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement dont le COGES ont élaboré le rapport de gestion et transmis à la hiérarchie et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles dont les COGES ont élaboré et transmis leurs rapports de gestion}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont transmis leurs rapports de gestion à la hiérarchie.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement disposant des prévisions budgétaires et des documents comptables et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements disposant des prévisions budgétaires et documents comptables}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité et l'utilisation des outils de gestion financière dans les établissements d'enseignement.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant développé le plan de communication
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant développé le plan de Communication et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant développé un plan de communication}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement qui ont développé leurs Plans de communication en vue de sensibiliser les communautés de base sur certains aspects liés à l'éducation de leurs enfants.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement alloués par l'Etat :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement et le nombre total d'établissements d'enseignement public, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement public ayant reçu les frais de fonctionnement}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement public}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le pourcentage d'établissements d'enseignement public bénéficiant des frais de fonctionnement.

- Pourcentage d'établissements ayant reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires et le nombre total d'établissement d'enseignement, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :

$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant reçu une visite d'inspection administrative au cours de trois dernières années}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'établissements d'enseignement qui ont reçu une visite d'inspection administrative (C2) au cours de trois dernières années scolaires.

- Ratio enseignants/inspecteur :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'inspecteurs de ce cycle.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants}}{\text{Nbre total d'inspecteurs de ce cycle}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la charge moyennes d'encadrement d'un inspecteur.

- Pourcentage de femmes enseignantes recrutées durant l'année

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de femmes enseignantes recrutées et le nombre total d'enseignants recrutés, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de femmes enseignantes recrutées}}{\text{Nbre total d'enseignants recrutés}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la prise en compte de l'approche genre dans le recrutement des enseignants.

- Pourcentage d'enseignants éligibles à la retraite

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants éligibles à la retraite et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants éligibles à la retraite}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignants éligibles à la retraite.

- Pourcentage d'enseignants payés par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre les enseignants payés par sexe et le nombre total des enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$F = \frac{\text{Nbre d'enseignantes payées}}{\text{Nbre total d'enseignants payés}} \times 100$$
- $$H = \frac{\text{Nbre d'enseignants hommes payés}}{\text{Nbre total d'enseignants payés}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignants payés par sexe.

- Ratio visites de classe/inspecteur :

- **Définition** : est le rapport entre nombre de visites de classe effectuées par les inspecteurs et le nombre total d'inspecteurs de ce cycle d'enseignement.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total de visites de classe réalisées}}{\text{Nbre total d'inspecteurs de ce cycle}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen de visites de classe effectuées par les inspecteurs au cours de l'année scolaire.

- Pourcentage d'élèves victimes de violence (physique, morale et sexuelle) en milieu scolaire

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves victimes de violence en milieu scolaire et le nombre total d'élèves, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'élèves victimes de violence en milieu scolaire}}{\text{Nbre total d'élèves}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'ampleur des cas de violence subis par les élèves en milieu scolaire en vue d'encourager ces derniers à les dénoncer.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement participant aux forums d'échanges en Réseau d'Écoles de proximité :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement participant aux forums d'échanges en REP et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement participant aux forums}}{\text{Nbre total d'établissement d'enseignement}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements qui participent aux échanges d'informations et des pratiques pédagogiques.

- Pourcentage de Réseaux locaux des Directeurs opérationnels :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de Réseaux locaux des Directeurs opérationnels et le nombre de Réseaux locaux mis en place ou estimé existants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de Réseaux locaux de Directeurs opérationnels}}{\text{Nbre de Réseaux locaux des Directeurs existants ou estimés}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'opérationnalité des Réseaux locaux constitués par les Directeurs.

- Pourcentage de Directeurs prenant part aux Réseaux locaux des Directeurs :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de Directeurs participant aux Réseaux locaux des Directeurs et le nombre de Directeurs, exprimé en pourcentage.

$$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre de Directeurs participant aux Réseaux locaux des Directeurs}}{\text{Nbre de Directeurs}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de Directeurs qui échangent sur leurs expériences professionnelles.

3.3.3.4 Tableau des indicateurs relatifs aux bureaux gestionnaires

- Pourcentage des sous-divisions ayant des comités sous-provinciaux opérationnels
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de sous-divisions ayant des comités sous-provinciaux opérationnels et le nombre total de sous-divisions, exprimé en pourcentage.
- $$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre total de sous-divisions ayant des comités opérationnels}}{\text{Nbre total sous-divisions}} \times 100$$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de sous-divisions ayant des comités sous-provinciaux opérationnels.
-
- Pourcentage des comités sous-provinciaux ayant élaboré un plan d'action opérationnel :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de comités sous-provinciaux ayant élaboré leurs plans d'action opérationnels et le nombre total des comités sous-provinciaux, exprimé en pourcentage.
- $$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre de comités sous-provinciaux ayant élaboré leurs plans d'action opérationnels}}{\text{Nbre total des comités sous-provinciaux}} \times 100$$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de comités provinciaux assurant la gestion prévisionnelle du développement de l'enseignement au niveau local.
-
- Pourcentage des comités sous-provinciaux ayant élaboré le tableau de bord de la sous-division :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de comités sous-provinciaux ayant élaboré leurs tableaux de bord et le nombre total des comités sous-provinciaux, exprimé en pourcentage.
- $$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre des comités sous-provinciaux ayant élaboré leurs tableaux de bord}}{\text{Nbre total des comités sous-provinciaux}} \times 100$$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la disponibilité au niveau des sous-divisions des données scolaires fiables.
-
- Pourcentage des comités sous-provinciaux ayant reçu la visite d'accompagnement de la province éducationnelle :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de comités sous-provinciaux ayant été accompagnés par la province éducationnelle et le nombre total des comités sous-provinciaux, exprimé en pourcentage.
- $$\text{Formule : } \frac{\text{Nbre des comités sous-provinciaux accompagnés par la province}}{\text{Nbre total des comités sous-provinciaux}} \times 100$$
- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre des comités sous-provinciaux qui ont bénéficié d'un accompagnement de la province éducationnelle au cours de l'année scolaire.

- Pourcentage de rapports des comités sous-provinciaux exploités :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de rapports des comités sous-provinciaux exploités et le nombre total des rapports des comités sous-provinciaux réceptionnés, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre des rapports sous-provinciaux exploités}}{\text{Nbre total de rapports réceptionnés}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la contribution des comités sous-provinciaux dans la gestion des établissements scolaires.

- Pourcentage d'agents des bureaux gestionnaires ayant reçu une formation continue
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'agents des bureaux gestionnaires ayant reçu une formation continue et le nombre total d'agents des bureaux gestionnaires, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'agents des bureaux gestionnaires formés}}{\text{Nbre total d'agents de ces bureaux}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur les efforts entrepris pour renforcer les compétences du personnel des bureaux gestionnaires.

- Pourcentage des sous-divisions ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels :
 - **Définition** : est le rapport entre les sous divisions ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels et le nombre total de sous-divisions, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de sous-divisions ayant produit des rapports statistiques synthétiques annuels}}{\text{Nbre de sous-divisions}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre des sous divisions qui ont produit les rapports statistiques synthétiques annuels nécessaires à la bonne gestion du système éducatif.

- Pourcentage du personnel des bureaux gestionnaires éligible à la retraite
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre du personnel des bureaux gestionnaires éligible à la retraite et le nombre total du personnel des bureaux gestionnaires, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'agents des BG éligibles à la retraite}}{\text{Nbre total d'agents des BG}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le pourcentage d'agents des bureaux gestionnaires à retraiter.

- Pourcentage de RLD ayant reçu la visite d'accompagnement de la sous-division
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de RLD visité par la sous-division pour un accompagnement et le nombre total de RLD, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de RLD visités pour un accompagnement}}{\text{Nbre total de RLD}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'accompagnement apporté aux Réseaux Locaux des Directeurs par les sous-divisions.

3.3.4 QUELQUES INDICATEURS SPECIFIQUES

3.3.4.1 Gratuite

Ecole primaire publique

- Taux Brut d'Admission (TBA) :

- **Définition** : est le rapport entre les nouveaux inscrits en 1^{ère} année sans distinction d'âge et la population scolarisable de 6 ans, exprimé en pourcentage.
- **N.B.** Les redoublants ne doivent pas être pris en compte.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Total nouveaux inscrits en 1ère}}{\text{Population scolarisable agée de 6ans}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'accès en 1^{ère} année.

- Taux d'accroissement des effectifs élèves :

- **Définition** : est [le rapport entre le total des élèves inscrits au primaire l'année scolaire en cours (t+1) et le total des élèves inscrits au primaire l'année scolaire précédente (t)] moins 1.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Total élèves inscrits au primaire à l'année scolaire } t+1}{\text{Total élèves inscrits au primaire à l'année scolaire } t} - 1$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la croissance des effectifs élèves entre l'année précédente et l'année en cours.

- Ratio élèves/Enseignant :

- **Définition** : est le rapport entre l'effectif total d'élèves au niveau de l'enseignement primaire et le nombre total d'enseignants de ce même niveau.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total d'enseignants}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant.

- Ratio Elèves / Classe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre total de classes organisées.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'élèves inscrits}}{\text{Nbre total de classes organisées}}$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur les conditions d'apprentissage des élèves.

- Pourcentage d'enseignants occupant des postes non autorisés (en dehors du cadre organique) :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants occupant des postes non autorisés et le nombre total d'enseignants autorisés.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre total d'enseignants occupant des postes non autorisés}}{\text{Nbre total d'enseignants autorisés}} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le respect ou le non-respect du cadre organique.

Bureaux gestionnaires

- Pourcentage des bureaux gestionnaires payés :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de bureaux gestionnaires payés et le nombre total des bureaux gestionnaires, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de bureaux gestionnaires payés}}{\text{Nombre total des bureaux gestionnaires}} \times 100$$
 - **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le pourcentage de bureaux gestionnaires payés.

- Pourcentage des bureaux gestionnaires ayant reçu des frais de fonctionnement
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de bureaux gestionnaires ayant reçu les frais de fonctionnement et le nombre total des bureaux gestionnaires, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de bureaux gestionnaires ayant recules frais de fonctionnement}}{\text{Nombre total des bureaux gestionnaires}} \times 100$$
 - **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le pourcentage de bureaux gestionnaires qui ont reçu des frais de fonctionnement.

- Pourcentage des bureaux gestionnaires ayant un effectif dépassant le cadre organique
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de bureau gestionnaire ayant un effectif pléthorique et le nombre total des bureaux gestionnaires, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de bureaux gestionnaires ayant un effectif dépassant le cadre organique}}{\text{Nombre total des bureaux gestionnaires}} \times 100$$
 - **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le pourcentage de bureaux gestionnaires fonctionnant en dehors de leur cadre organique.

3.3.4.2 Éducation en situation d'urgence

Une situation d'urgence est une situation soudaine qui met en danger la survie, le développement et le bien-être des populations et qui nécessite une assistance immédiate et exceptionnelle. Les catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, tremblements de terre, cyclones, etc) et les guerres sont des situations d'urgence.

Maternel (Prescolaire)

- Pourcentage d'écoles opérationnelles pendant l'urgence :
 - **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles opérationnelles pendant l'urgence et le nombre d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles opérationnelles pendant l'urgence})}{(\text{Nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence})} \times 100$$
 - **Interprétation**: Cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles opérationnelles pendant la situation d'urgence.

- Pourcentage d'écoles (infrastructures scolaires) utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires et le nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles utilisées dans la réalisations des objectifs autres que scolaires})}{(\text{Nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur la désaffectation des infrastructures scolaires.

- Pourcentage d'écoles ayant repris après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles fermées pendant l'urgence et le nombre total d'écoles réouvertes après l'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles rouvertes après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'écoles fermées pendant l'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles réouvertes après la situation d'urgence.

- Pourcentage d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence et le nombre total d'élèves enregistrés avant la situation d'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'élèves enregistrés avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur l'abandon des élèves causé par la situation d'urgence.

- Pourcentage d'enseignants absents (abandon, maladie, décès...) aux cours après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'enseignants absents aux cours après la situation d'urgence et le nombre total d'enseignants.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'enseignants absents aux cours après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'enseignants})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur l'absence des enseignants causée par la situation d'urgence.

Primaire

- Pourcentage d'écoles opérationnelles pendant l'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles opérationnelles pendant l'urgence et le nombre d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles opérationnelles pendant l'urgence})}{(\text{Nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles opérationnelles pendant la situation d'urgence.

- Pourcentage d'écoles (infrastructures scolaires) utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires et le nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles utilisées dans la réalisations des objectifs autres que scolaires})}{(\text{Nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur la désaffectation des infrastructures scolaires.

- Pourcentage d'écoles ayant repris après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles fermées pendant l'urgence et le nombre total d'écoles réouvertes après l'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles réouvertes après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'écoles fermées pendant l'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles réouvertes après la situation d'urgence.

- Pourcentage d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence et le nombre total d'élèves enregistrés avant la situation d'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'élèves enregistrés avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur l'abandon des élèves causé par la situation d'urgence.

- Pourcentage d'enseignants absents (abandon, maladie, décès...) aux cours après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'enseignants absents aux cours après la situation d'urgence et le nombre total d'enseignants.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'enseignants absents aux cours après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'enseignants})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur l'absence des enseignants causée par la situation d'urgence.

Secondaire

- Pourcentage d'écoles opérationnelles pendant l'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles opérationnelles pendant l'urgence et le nombre d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles opérationnelles pendant l'urgence})}{(\text{Nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles opérationnelles pendant la situation d'urgence.

- Pourcentage d'écoles (infrastructures scolaires) utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles utilisées dans la réalisation des objectifs autres que scolaires et le nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles utilisées dans la réalisations des objectifs autres que scolaires})}{(\text{Nombre total d'écoles opérationnelles avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur la désaffectation des infrastructures scolaires.

- Pourcentage d'écoles ayant repris après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'écoles fermées pendant l'urgence et le nombre total d'écoles réouvertes après l'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'écoles réouvertes après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'écoles fermées pendant l'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles réouvertes après la situation d'urgence.

- Pourcentage d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence et le nombre total d'élèves enregistrés avant la situation d'urgence.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'élèves ayant abandonné l'école après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'élèves enregistrés avant la situation d'urgence})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur l'abandon des élèves causé par la situation d'urgence.

- Pourcentage d'enseignants absents (abandon, maladie, décès...) aux cours après la situation d'urgence :

- **Définition** : Il est le rapport entre le nombre d'enseignants absents aux cours après la situation d'urgence et le nombre total d'enseignants.

- **Formule** :
$$\frac{(\text{Nombre d'enseignants absents aux cours après la situation d'urgence})}{(\text{Nombre total d'enseignants})} \times 100$$

- **Interprétation** : Cet indicateur renseigne sur l'absence des enseignants causée par la situation d'urgence.

3.3.4.3 Environnement et sanitaire

Maternel (Prescolaire)

- Pourcentage de salles d'activités en dur

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de salles d'activités en dur et le nombre total de salles d'activités, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre de salles d'activités en dur}}{\text{Nbre total de salles d'activités}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de salles d'activités en dur (en matériaux durables).

Primaire

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un point d'eau (robinet, forage, cour d'eau à moins de 5 minutes)

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant un point d'eau et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant un point d'eau}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement ayant un point d'eau.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des arbres

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des arbres et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant des arbres}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant initié les enfants à la protection et à la conservation de l'environnement (lutte anti érosive, production de l'oxygène...).

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des trousse d'urgence :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant des trousse d'urgence et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant des trousse d'urgence}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant des trousse d'urgence pour la prise en charge des premiers soins de santé.

- Pourcentage d'enseignants formés sur l'administration des premiers soins

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant été formés sur l'administration des premiers soins et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants ayant été formés sur l'administration des premiers soins}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignants ayant été formés sur l'administration des premiers soins.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une cour de récréation :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant une cour de récréation et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant une cour de récréation}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant une cour de récréation permettant aux enfants de bien se détendre.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un dispositif de gestion des déchets :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant un dispositif de gestion des déchets et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant un dispositif de gestion des déchets}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant un dispositif de gestion des déchets.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant des installations hygiéniques séparées}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées.

- Pourcentage de classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur et le nombre total des classes, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre des classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur}}{\text{Nbre total des classes}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre des classes accessibles aux enfants en situation d'handicap moteur.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une clôture :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant une clôture et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant une clôture}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement ayant une clôture en dur ou en matériaux locaux (sticks).

Secondaire

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un point d'eau (robinet, forage, cour d'eau à moins de 5 minutes)
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements ayant un point d'eau et le nombre total d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre établissements ayant un point d'eau}}{\text{Nbre total d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement ayant un point d'eau.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des arbres
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles disposant des arbres et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles disposant des arbres}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant initié les enfants à la protection et à la conservation de l'environnement (lutte anti érosive, production de l'oxygène...).

- Pourcentage d'établissements d'enseignement disposant des trousse d'urgence :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant des trousse d'urgence et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant des trousse d'urgence}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant des trousse d'urgence pour la prise en charge des premiers soins de santé.

- Pourcentage d'enseignants formés sur l'administration des premiers soins
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant été formés sur l'administration des premiers soins et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'enseignants ayant été formés sur l'administration des premiers soins}}{\text{Nbre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignants ayant été formés sur l'administration des premiers soins.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une cour de récréation :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant une cour de récréation et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant une cour de récréation}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant une cour de récréation permettant aux enfants de bien se détendre.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant un dispositif de gestion des déchets :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'écoles ayant un dispositif de gestion des déchets et le nombre total d'écoles, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'écoles ayant un dispositif de gestion des déchets}}{\text{Nbre total d'écoles}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'écoles ayant un dispositif de gestion des déchets.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements ayant des installations hygiéniques séparées}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement ayant des installations hygiéniques séparées.

- Pourcentage de classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur et le nombre total des classes, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre des classes accessibles aux personnes en situation d'handicap moteur}}{\text{Nbre total des classes}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre des classes accessibles aux enfants en situation d'handicap moteur.

- Pourcentage d'établissements d'enseignement ayant une clôture :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'établissements d'enseignement ayant une clôture et le nombre total d'établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nbre d'établissements d'enseignement ayant une clôture}}{\text{Nbre total d'établissements d'enseignement}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'établissements d'enseignement ayant une clôture en dur ou en matériaux locaux (sticks).

3.3.4.4 Genre

Maternel (Prescolaire)

- Indice de parité :
 - **Définition** : est le rapport entre la valeur correspondante au sexe féminin (ex TBS) et celle correspondant au sexe masculin (ex TBS).
 - **Formule** :
$$\text{IPS} = \frac{\text{TF(TBS FILLES)}}{\text{TG(TBS GARCONS)}}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur mesure la parité entre les filles et les garçons. Il est égal à 1 en cas de parité.

- Pourcentage des filles inscrites dans les écoles privées :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des filles inscrites dans les écoles privées et le nombre total des inscrits dans les écoles privées, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des filles inscrites dans les écoles privées}}{\text{Nombre total d'élèves inscrits dans les écoles privées}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de filles inscrites dans les écoles privées.

- Proportion d'enseignantes recrutées chaque année :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignantes recrutées dans l'année en cours et le nombre total d'enseignants recrutés, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignantes recrutées dans l'année en cours}}{\text{Nombre total d'enseignants recrutés au cours de la même année}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre d'enseignantes recrutées chaque année par rapport au nombre total d'enseignants.

- Pourcentage des femmes dans le COPA :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des femmes dans le COPA et le nombre total de membres dans le COPA, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des femmes dans le COPA}}{\text{Nombre total de membres dans le COPA}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de femmes dans les COPA.

- Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre.

- Pourcentage des femmes dans le COGES :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des femmes dans le COGES et le nombre total de membres du COGES, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des femmes dans le COGES}}{\text{Nombre total de membres du COGES}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de femmes dans le COGES.

- Pourcentage de femmes -chefs d'établissements :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des femmes chefs d'établissements et le nombre total de chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des femmes chefs d'établissements}}{\text{Nombre total de chefs d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la prise en compte de l'approche genre pour la gestion des ressources humaines dans les établissements scolaires.

Primaire

- Indice de parité :
 - **Définition** : est le rapport entre la valeur correspondante au sexe féminin (ex. TBS) et celle correspondante au sexe masculin (ex. TBS).
 - **Formule** :
$$\text{IPS} = \frac{TF(\text{TBS FILLES})}{TG(\text{TBS GARCONS})}$$
 - **Interprétation** : cet indicateur mesure la parité entre les filles et les garçons. Il est égal à 1 en cas de parité.

- Pourcentage des filles inscrites dans les écoles privées :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des filles inscrites dans les écoles privées et le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles privées, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des filles inscrites dans les écoles privées}}{\text{Nombre total d'élève inscrits des écoles privées}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de filles inscrites dans les écoles privées.

- Pourcentage des chefs d'établissement qualifiés par sexe :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants (H ou F) qualifiés et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignants (F ou H) qualifiés}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des chefs d'établissement qualifiés par sexe qui dirigent les établissements scolaires.

- Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des enseignants ayant suivi une formation sur la pédagogie sensible au genre.

- Taux de réussite des filles au TENAFEP avant la délibération :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de réussite des filles au TENAFEP avant la délibération et le nombre total des filles participantes au TENAFEP, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de réussite des filles au TENAFEP avant la délibération}}{\text{Nombre total des filles participantes au TENAFEP}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la réussite des filles au TENAFEP.

- Proportion de femmes enseignantes recrutées chaque année :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre de femmes enseignantes recrutées l'année en cours et le nombre total d'enseignants recrutés, exprimée en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de femmes enseignantes recrutées dans l'année en cours}}{\text{Nbre total d'enseignants recrutés de la même année}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de femmes enseignantes recrutées chaque année par rapport aux enseignants nouvellement recrutés. Il donne une idée sur la discrimination sexuelle lors des recrutements.

- Pourcentage des femmes dans le COPA :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des femmes dans le COPA et le nombre total de membres dans le COPA, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des femmes dans le COPA}}{\text{Nombre total de membres dans le COPA}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de femmes dans les COPA. Un faible pourcentage dénote que le nombre des femmes est inférieur à celui des hommes dans le COPA. L'idéal serait d'atteindre la parité.

- Pourcentage des femmes dans le COGES :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des femmes dans le COGES et le nombre total de membres du COGES, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des femmes dans le COGES}}{\text{Nombre total de membres dans le COGES}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de femmes dans le COGES. La norme exige au moins 30% des femmes dans le COGES.

- Pourcentage des filles dans le Gouvernement d'élèves :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des filles dans le gouvernement d'élèves et le nombre total de membres dans le gouvernement d'élèves, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des filles dans le gouvernement d'élèves}}{\text{Nombre total de membres dans le gouvernement d'élèves}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur l'approche genre dans le gouvernement d'élèves.

Secondaire

- Pourcentage de femmes -chefs d'établissements :
 - **Définition** : est le rapport entre le nombre des femmes chefs d'établissements et le nombre total de chefs d'établissements, exprimé en pourcentage.
 - **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des femmes chefs d'établissements}}{\text{Nombre total de chefs d'établissements}} \times 100$$
 - **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur la prise en compte de l'approche genre pour la gestion des ressources humaines dans les établissements scolaires et pour encourager la scolarisation des filles.

- Indice de parité :

- **Définition** : est le rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin (ou TBS) et celle correspondant au sexe masculin (ou TBS).

- **Formule** :
$$\text{IPS} = \frac{TF(TBS \text{ FILLES})}{TG(TBS \text{ GARCONS})}$$

- **Interprétation** : cet indicateur mesure la parité entre les filles et les garçons. Il est égal à 1 en cas de parité. Par contre un indicateur inférieur à 1 signifie que les filles sont moins scolarisées que les garçons.

- Pourcentage des filles inscrites dans les écoles privées :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre des filles inscrites dans les écoles privées et le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles privées, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre des filles inscrites dans les écoles privées}}{\text{Nombre total d'élèves inscrits dans les écoles privées}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact de filles inscrites dans les écoles privées. Un faible pourcentage dénote que le nombre des filles inscrites dans les écoles privées est inférieur à celui des garçons.

- Proportion de femmes enseignantes recrutées chaque année :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de femmes enseignantes recrutées au cours de l'année et le nombre total d'enseignants recrutés, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de femmes enseignantes recrutées dans l'année en cours}}{\text{Nbre total d'élèves d'enseignants recrutés de la même année}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre de femmes enseignantes recrutées chaque année par rapport aux enseignants nouvellement recrutés.

- Pourcentage d'enseignants qualifiés par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants qualifiés (H ou F) et le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignants qualifiés(H ou F)}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des enseignants qualifiés.
- N.B. Pour le niveau secondaire est qualifié, l'enseignant détenteur de diplôme de A1, G3, LA, L2A, DR.

- Pourcentage des chefs d'établissement qualifiés par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants (H ou F) qualifiés et le nombre total d'enseignants (H ou F), exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignants (F ou G) qualifiés}}{\text{Nombre total d'enseignants(F ou G)}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des chefs d'établissement qualifiés qui dirigent les établissements scolaires. Présenté par sexe, il montre lequel des deux sexes est plus représentés dans cette fonction.

- Taux de réussite par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves ayant réussi à la fin de l'année scolaire (F ou G) et le nombre total d'élèves (F ou G) de la même année, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'élève ayant réussi (F ou G) à la fin de l'année}}{\text{Nombre total d'élèves inscrits (F ou G) de la même année}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des redoublants par sexe dans une année scolaire. Présenté par sexe, il indique le sexe le plus affecté par ce phénomène.

- Proportion des abandons par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'abandons (F ou H) et le nombre total d'élèves (F ou G) de la même année, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'abandons (F ou H) de l'année en cours}}{\text{Nombre total d'élèves inscrits (F ou H) de la même année}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des abandons par sexe dans une année scolaire.

- Présenté par sexe, il indique le sexe le plus affecté par ce phénomène.

- Proportion de redoublants par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre de redoublants (F ou G) et le nombre total d'élèves (F ou G) de la même année, exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de redoublants (F ou H) de l'année en cours}}{\text{Nombre total d'élèves inscrits (F ou H) de la même année}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des redoublants par sexe dans une année scolaire. Présenté par sexe, il indique le sexe le plus affecté par ce phénomène.

- Pourcentage d'enseignants payés par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'enseignants (F ou H) payés et le nombre total d'enseignants (hommes + femmes), exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre d'enseignants (F ou H) payés}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des enseignants payés par sexe.

- Pourcentage d'élèves finalistes n'ayant pas participé à l'Examen d'Etat par sexe :

- **Définition** : est le rapport entre le nombre d'élèves finalistes n'ayant pas participé à l'Examen d'Etat (F ou G) et le nombre total des finalistes (F + G), exprimé en pourcentage.

- **Formule** :
$$\frac{\text{Nombre de finalistes n'ayant pas participé à l'EE (F ou G)}}{\text{Nombre total des finalistes (F + G)}} \times 100$$

- **Interprétation** : cet indicateur renseigne sur le nombre exact des finalistes par sexe n'ayant pas participé à l'Examen d'Etat.

3.4 CANEVAS DU RAPPORT DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

Année scolaire 20... /20...

Plan de présentation

3.4.1 INTRODUCTION

L'approche du travail (methodologie)

3.4.2 IDENTIFICATION

- Province Administrative :
- Province Éducationnelle :
- Sous Province Éducationnelle :
- Nombre d'établissements d'enseignement :
 - Maternel :
 - Primaire :
 - Secondaire :
- Ville : Territoire/Commune :
- Adresse :
- Numéro de téléphone +243.....
- E-mail :

3.4.2.1 Historique de la RAP

(Intégrer les orientations nationales et mettre les spécificités de la sous province) ;

3.4.2.2 Processus de la revue annuelle des performance ;

3.4.2.3 Attentes de la RAP

3.4.3 DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

3.4.3.1 L'approche du travail (methodologie) ;

Évaluation des performances sur base du PAO

- Etat des lieux de la mise en œuvre des recommandations;
- Présentation du rapport synthèse des RAP provinciales ;
- Présentation du rapport synthèse de l'évaluation des performances des directions centrales ;
- Défis liés à l'atteinte des performances.

Mise à jour de la carte scolaire cfr (Guide et plan de mise à jour)**Suivi et évaluation de la mise en œuvre des réformes****Validation de la planification de l'année suivante**

- Selon les besoins qui découle des PAO de l'année précédente et les recommandations des assises, en insistant sur les critères SMART des activités.

Recommandations**Conclusion** (Synthèse des attentes et des résultats finaux)**Annexes** (Cfr cycle annuel de planification)**3.5 TABLEAU DE FORMULATION DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES DE LA RAP**

Recommandations	Resultats attendus	Indicateurs	Methode/outil de collecte	Période	Responsable
Acces, equite					
Qualite					
Gouvernance					

3.6 TABLEAU DE BORD**Avant Propos****Introduction**

- Evolution de l'enseignement dans la province

Principaux indicateurs de scolarisation par axes stratégiques

- Acces
- Qualite
- Gouvernance

Indicateurs lies aux bureaux gestionnaires

- Structures et outils de planification des bureaux gestionnaires
- Encadrement des structures et de personnel par les bureaux gestionnaires

Conclusion**Liste et situation géographique des sous-divisions de la province****Liste des indicateurs traités**

3.7 EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE

3.7.1 TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT : NATIONAL, PROVINCIAL, SOUS PROVED ET ETABLISSEMENT

Niveau	Paramètres	Année Scolaire 1	Année Scolaire 2	Année Scolaire 3	Ecarts	Taux d'accroissement
Maternel	Ecoles					
	Salles d'activités					
	Educateurs					
	Enfants					
Primaire	Ecoles					
	Classes					
	Enseignants					
	Elèves					
Secondaire	Ecoles					
	Classes					
	Enseignants					
	Elèves					

3.8 PRINCIPAUX INDICATEURS DE SCOLARISATION PAR AXES STRATEGIQUES

Il s'agit d'expliquer les indicateurs pertinents qui ont été choisis dans les cadres de la SSEF de la province et qui sont repris dans le répertoire des données statistiques durant les trois dernières années scolaires.

Acces

Qualite

Gouvernance

Indicateurs lies aux bureaux gestionnaires

Dans cette partie, il s'agit de présenter d'une manière déroulée les différents indicateurs choisis dans les cadres des bureaux gestionnaires fonctionnels et ses sous-divisions ainsi que le comité sous-provincial opérationnel.

Conclusion

Dans cette partie, il sera question de mettre en évidence les différentes interventions des acteurs et des partenaires du système éducatif de la province, ainsi que leurs rôles et les responsabilités.

Liste et situation géographique des sous-divisions de la province

Liste des indicateurs traites

A titre indicatif voici quelques indicateurs selon les axes qui peuvent être ajoutés selon la spécificité de chaque province.

- Accès-équité et rétention
 - Taux brut de Scolarisation
 - Indice de parité genre
- Qualité
 - Pourcentage d'éducateurs qualifiés par sexe
 - Pourcentage des enseignants ayant suivi une formation continue
- Gouvernance
 - Pourcentage d'écoles disposant d'un COPA, COGES et Comité d'établissement opérationnel
 - Pourcentage d'écoles disposant d'un Plan d'Action Opérationnel
- Bureaux gestionnaires
 - Structures et outils de planification des bureaux gestionnaires
 - Encadrement des structures et de personnel par les bureaux gestionnaires

3.9 OUTILS DU NIVEAU NATIONAL, PROVINCIAL ET SOUS-PROVINCIAL

3.9.1. CANEVAS ET GUIDE DE REMPLISSAGE DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

3.9.1.1 Introduction

La Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF) articulée autour de 3 axes à savoir : Accès, équité et rétention, qualité des apprentissages et l'amélioration de la gouvernance, met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles insistant sur une gestion axée sur les résultats.

Dans le cadre de l'axe gouvernance, le sous-secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, avec l'appui de ses partenaires Techniques et financiers, s'est engagé à transformer la Promo Scolaire en revue annuelle des performances. Ce qui a été rendu possible par les Arrêtés N° MINEPS/CABMIN/1160/2017 portant organisation et fonctionnement des assises de promotion scolaire et N°MINEPSP.CABMIN/1675/2017 du 16/10/2017 portant création, organisation et fonctionnement des comités de l'EPSP.

Ces Assises de Promotion Scolaire, transformées en Revue Annuelle des Performances, sont organisées à tous les niveaux de l'Administration à savoir, l'Etablissement d'enseignement, la Sous- division, la Direction Provinciale et le niveau central. Cette revue consiste notamment à évaluer le Plan d'Action Opérationnel (PAO) de l'entité concernée et à planifier l'année scolaire suivante sous différents aspects.

La Direction d'Etudes et Planification (DEP), par ses missions organiques, s'assure de la culture de la planification et de redevabilité à tous les niveaux de gestion du sous-secteur à travers l'accompagnement de différentes structures dans l'élaboration, le suivi - évaluation des PAO ainsi que la production chaque année, du Rapport Synthèse d'Activités du Ministère.

Pour élaborer le PAO, il est impérieux de se référer du document de diagnostic de votre entité et des recommandations des assises de Promotion scolaire précédentes. Le PAO qui sera transmis à la DEP pour consolidation, sera accompagné du diagnostic consolidé de la Province Éducationnelle.

3.9.1.2 Diagnostic de la province Éducationnelle

Présentation de l'entité

Situation géographique

Il faut décrire la province administrative dans laquelle est implantée la province éducationnelle, ses limites géographiques, sa superficie, ses reliefs, ses voies de communication (aérienne, routière, fluviale, etc.), son hydrographie ses végétations, la faune, sa population et ses territoires/Communes.

Situation socio-économique

Il s'agit de décrire la situation socio-économique de la Province (agriculture, chasse, pêche, commerce, exploitation minière ou forestière, élevage, etc.).

Situation administrative

- Nombre d'agents :
- Nombre de sous-divisions :
- Nombre d'antennes SECOPE
- Zones d'inspection : ... secondaire et....Primaire
- Nombre des coordinations :
- Nombre des conseilleries résidentes :

Situation scolaire

Nombre d'écoles :

Etablissement	Précolaire	Primaire	Secondaire
Public			
Privé			

Nombre des classes/Salles d'activités

Etablissement	Précolaire	Primaire	Secondaire
Public			
Privé			

Enseignants/Educateurs

Etablissement	Précolaire	Primaire	Secondaire
Public			
Privé			

Elèves/Enfants			
Etablissement	Préscolaire	Primaire	Secondaire
Public			
Privé			

3.9.1.3 Identification des problèmes de la province éducationnelle

Liste des problèmes

Par exemples : Insuffisance des bâtiments scolaires, insuffisance des places assises, tableaux, laboratoire et atelier, etc.

Problèmes prioritaires

Il s'agit d'abord de lister les problèmes puis sélectionner et renseigner dans le PAO, ceux qui sont prioritaires et qui pourront être résolus en une année.

Préscolaire

- Accès/Équité
- Qualité
- Gouvernance

Primaire

- Accès/Équité
- Qualité
- Gouvernance

Secondaire

- Accès/Équité
- Qualité
- Gouvernance

3.9.1.4 Définition/objectif du Plan d'Action Opérationnel (PAO)

Définition : Le plan d'action est extrait du programme pluriannuel déterminé en fonction des ressources disponibles pendant la période concernée. Dans le cadre de la RAP, le plan d'action est annuel.

Le PAO permet de :

- avoir une prévision orientée et budgétisée des activités planifiées annuellement ;
- orienter le processus de mise en œuvre des activités ;
- réaliser un meilleur pilotage ;
- optimiser les moyens humains et financiers ;
- maîtriser le temps de mise en œuvre des activités ;

- faciliter la prise des décisions rationnelles par les autorités;
- améliorer la mise en œuvre du cycle de planification ;
- servir comme outil de plaidoyer et de redevabilité.

Le PAO est élaboré suivant un canevas unique transmis par le SG. Le canevas contient les éléments suivants : les axes de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF), les objectifs spécifiques, les résultats, les activités, la période, les indicateurs, les responsables, les coûts et les sources de financement.

3.9.1.5 Canevas PAO

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Période	Coûts en CDF	Sources de financement	Responsable
Accès, équité et rétention							
Pré-primaire							
Primaire							
Secondaire							
Qualité							
Pré-primaire							
Primaire							
Secondaire							
Gouvernance							
Pré-primaire							
Primaire							
Secondaire							

NB : Mettez le coût en Francs congolais en se référant au taux budgétaire.

3.9.1.6 Composantes du canevas du PA

Objectif spécifique

L'objectif spécifique est défini en rapport avec le diagnostic, en fonction de la réalité locale, des ressources et des dysfonctionnements susceptibles d'être des leviers d'actions ou axes de progrès.

L'objectif vise à répondre aux problèmes identifiés lors du diagnostic. Il doit être lié aux résultats attendus et déclinés en actions spécifiques. Il peut se rapporter à une ou plusieurs activités pour lesquelles des résultats sont attendus.

Un bon objectif doit être SMART

- S= spécifique
- M= mesurable
- A= atteignable
- R= Réalisable
- T= dans le temps

L'objectif spécifique s'exprime par un verbe d'action qui décrit le comportement ou la performance visée. Ce verbe d'action doit être à l'infinitif, par exemples :

- renforcer les capacités de 5 à 15 agents et cadres en informatique
- augmenter de 6 à 12 salles de classes
- réduire de 20 à 10% les élèves qui ont la faible performance en mathématiques
- produire le rapport mensuel des frais de fonctionnement.

Lorsqu'un objectif spécifique renferme les éléments de trois niveaux (pré-primaire, primaire et secondaire), il doit être placé juste après l'axe concerné, i.e accès, qualité et gouvernance.

Résultat attendu

Un résultat est un changement descriptible ou mesurable qui survient suite à une intervention (processus de transformation ou activité). Le résultat est lié à l'objectif spécifique. Il reprend la valeur visée par l'objectif. Exemples :

Objectif 1: Renforcer les capacités de 5 à 15 agents et cadres en informatique

Résultat 1 : 10 Agents et cadres sont capacités en informatique.

Objectif 2 : Réduire de 20 à 10% les élèves qui ont la faible performance en mathématiques

Résultat 2 : 10% d'élèves faibles en mathématiques est réduit

Action /Activité

C'est un ensemble d'opérations menées pour atteindre les résultats lesquels contribuent à l'atteinte des objectifs fixés. *Les actions ou les activités doivent être formulées en substantif, par exemple : Organisation d'un atelier de formation ; Construction des salles de classe.*

Indicateur

Un indicateur est une variable (donnée) de nature quantitative ou qualitative qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer les progrès, les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement. Il se définit aussi comme étant une grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus. L'indicateur est lié aux activités (indicateurs de processus), soit aux résultats (indicateurs des résultats). Exemple : Pourcentage des agents et cadres formés : % des hommes et % des femmes.

Période

C'est l'échéance prévue pour la réalisation d'une activité au cours de l'année scolaire. La période de mise en œuvre des activités d'un PAO est comprise entre la fin des assises de l'année **t** jusqu'au début des assises de l'année **t+1**.

Responsable de l'activité

C'est le porteur de l'activité au sein de la structure. Il est redevable.

Coût

C'est le moyen financier prévu pour réaliser une action /activité, il doit être réaliste.

Nb : toute activité ne demande pas un coût.

Source de financement

Il s'agit de l'origine d'appui financier ou le nom de la structure qui va financer l'activité prévue (gouvernement national ou provincial, PTFs, ONGD, société civile,...)

3.9.1.7 Etapes d'élaboration du PAO ?

Pour élaborer un PAO, il faut suivre les étapes suivantes :

- Identification des problèmes éducatifs de l'entité selon les axes de la SSEF;
- Sélection des problèmes prioritaires pour lesquels les solutions doivent être trouvées au courant de l'année de mise en œuvre ;
- Priorisation des problèmes (les problèmes doivent être coulés en objectifs spécifiques).

3.9.2 CANEVAS DU PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PAO

N°	Activités	Valeurs cibles	Valeurs réalisées	% de réalisation des activités
Accès, Equité et Rétention				
1.				
2.				
Qualité				
1.				
2.				
Gouvernance				
1.				
2.				

Comment remplir ce canevas?

Procédure

- Pour la colonne activités: reprendre toutes les activités renseignées dans le PAO par axe.
- Pour la colonne valeurs cibles et valeurs réalisées :
 - la valeur cible est un souhait de ce qu'on veut atteindre (Valeur théorique) tandis que
 - la valeur réalisée est le niveau de réalisation de la cible.

Par exemple : Formation de 12 Sous-Proved en matière de rédaction de rapport. Mais les ressources vous ont permis de former que 5. Donc, la valeur cible est 12 et la valeur réalisée est 5.

Formule

$$\% \text{ de réalisation} = \frac{\text{Valeur réalisée}}{\text{Valeur cible}} \times 100$$

En d'autres termes : Formation= activité ; Valeur cible = 12 ; Valeur réalisée = 5

$$\text{Et le \% de réalisation} = \frac{5}{12} \times 100$$

Donc, le % de réalisation= 41,66%

3.9.3 CANEVAS DU PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PAO

Activités	Indicateur	Responsable	Période de suivi		Période de Réalisation		Coût des activités	Taux d'exécution	Valeur cible (Résultats prévus)	Valeur réalisée (Résultats atteints)	Observation
			Début	Fin	Début	Fin					
Acces											
Qualite											
Gouvernance											

3.9.4 CANEVAS DU PLAN SYNTHÈSE DE SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PAO

Nombre d'activités Planifiées	Mise en œuvre				Observation
	Activités réalisées		Taux de réalisation		
	Totalement	Partiellement	Total	Partiel	
Acces, equite et retention					
Qualité					
Gouvernance					

Comment remplir ce canevas synthèse ?

Consigne

- Pour la colonne nombre d'activités planifiées : Il faut noter le nombre d'activités par axe ;
- Pour la colonne activités (totalement et partiellement) : Indiquer par axe, le nombre d'activités réalisées totalement et celles réalisées partiellement ;
- Pour la colonne de taux de réalisation: appliquer les formules ci-dessous pour les taux de réalisations totales et partielles.

Formule 1:

$$\text{Taux de réalisation totale} = \frac{\text{Activités réalisées totalement}}{\text{Activités planifiées}} \times 100$$

Formule 2:

$$\text{Taux de réalisation partielle} = \frac{\text{Activités réalisées partiellement}}{\text{Activités planifiées}} \times 100$$

3.9.5 GUIDE DE RÉDACTION DU RAPPORT DE SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PAO

Introduction

- Buts poursuivis
- Destinataires
- Période couverte

Méthologie de la collecte et de traitement des données

- Méthodes de collecte
- Fréquence de collecte
- Intervenants
- Résultats de suivi
- Activités
- Résultats
- Coûts/ressources

Recommandations**Conclusion****3.10 OUTILS DU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT****3.10.1 PLAN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT****3.10.1.1 Identification**

- Province éducationnelle :
- Sous-division :
- Ecole/Institut :
- Id. SECOPE :
- Régime de gestion :

3.10.1.2 Effectif

Elèves					
Préscolaire		Primaire		Secondaire	
GF	F	GF	F	GF	F
Enseignants					
Préscolaire		Primaire		Secondaire	
HF	F	HF	F	HF	F
Agents administratifs					
HF	F				

3.10.1.3 Nombre de classe pré primaire (CPP) fonctionnelle

N°	Pilote 900 CPP du Gouvernement				Pilote 100 CPP de l'UNICEF			
	Nombre de CPP fonctionnelle		Nombre de CPP non fonctionnelle		Nombre de CPP fonctionnelle		Nombre de CPP non fonctionnelle	
	En milieu urbain	En milieu rural	En milieu urbain	En milieu rural	En milieu urbain	En milieu rural	En milieu urbain	En milieu rural
1								
2								
3								

N.B : Indiquez le pourquoi du non fonctionnement de ces classes pré primaires.

3.10.1.4 Nombre d'élèves de la 1^{ère} année primaire provenant des ECE, 3^{ème} maternelle et classe pré primaire

N°	Nombre d'élèves de la 1 ^{ère} année primaire en provenance de :		
01	ECE	Pré primaire	3 ^{ème} maternelle
02			

N.B : Renseignez le nombre d'élèves venus des ECE, la classe Pré primaire et de la 3^{ème} maternelle.

3.10.1.5 Identification des principaux problèmes

- Pour l'accès
- Pour la qualité
- Pour la gouvernance

3.10.1.6 Canevas

Objectifs spécifiques	Activités	Coût en CDF	Responsable
Axe acces/equite			
Axe qualite			
Axe gouvernance			

3.10.2 GUIDE DE REMPLISSAGE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCOLE

- **Province éducationnelle** : écrire le nom de la province éducationnelle dans laquelle est implantée l'école ;
- **Sous-division** : écrire le nom de la sous-division dans laquelle l'école est implantée ;
- **Ecole/Institut** : écrire le nom de l'établissement scolaire qu'il s'agisse de l'école primaire (EP) ou de l'école secondaire/humanité ;
- **Id. SECOPE** : écrire à l'endroit indiqué le numéro de SECOPE pour celle qui en possède (Service de Contrôle et de Paie des Enseignants) ;
- **Régime de gestion** : Dire si l'établissement est public ou privé
- **Effectif (élève, enseignant et agent administratif)**: écrire le nombre d'élèves, d'enseignants et d'agents administratifs correspondant à chaque case concernée.
- **GF** : écrire le nombre total hommes -femmes ;
- **F** : écrire le nombre de femmes ;
- **HF** : écrire l'effectif total homme - femme ;
- **F** : renseigner uniquement l'effectif de femme ;
- **Identification des principaux problèmes** : Enumérer les difficultés ayant trait à l'inclusion (**accès**), à la **qualité** et à la participation communautaire (**gouvernance**) ;
- **Objectifs spécifiques** : l'objectif spécifique s'exprime par un verbe d'action qui décrit le comportement ou la performance visée. **Ce verbe d'action doit être à l'infinitif**, par exemple renforcer les capacités de 5 à 15 agents et cadres en informatique ;
- **Activités** : C'est un ensemble d'opérations menées pour atteindre les résultats lesquels contribuent à l'atteinte des objectifs fixés. Elles doivent être formulées en substantif, par exemple : **Organisation** d'un atelier de formation ;
- **Coût en CDF** : écrire le montant prévu pour réaliser une activité/action exprimé en francs congolais, il doit être réaliste ;
- **Responsable** : écrire le porteur de l'activité au sein de l'école ;
- **Classe pré primaire (CPP)** : écrire le nombre des classes organisées pour les enfants de 5 ans inscrits dans l'école publique du milieu urbain ou rural où l'enseignement maternel n'est pas organisé.

4

OUTILS LIES A LA MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE

4 OUTILS LIES A LA MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE

4.1 PLAN DE MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE (NATIONAL, PROVINCIAL ET SOUS-PROVINCIAL)

Objectif	Activites	Indicateur	Resultat	Periode	Situation actuelle	Situation previsionnelle	Responsable	Entite

4.2 CANEVAS DE MISE À JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE (PROVINCE, SOUS-PROVINCE ET ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT)

Identification

- Dénomination :
- Adresse :
- Courriel :
- Localisation
 - Province administrative :
 - Ville :
 - Territoire / commune :
- Siège :
- Milieu : Urbain / Rural
- Statut d'occupation: Propriétaire / Locataire
- Niveau d'enseignement (Uniquement Etablissement) :

Données de population

Population scolarisable par tranche d'âge			
Tranche d'âge	GF	F	G
3 à 5			
6 à 11			
12 à 17			
Total			

Population scolarisée par tranche d'Age

Tranche d'âge	GF	F	G
3 à 5			
6 à 11			
12 à 17			
18 et plus			
Total			

Population scolarisée par tranche d'âge et classe

Tranche d'âge	1A	2A	3A	4A	5A	5A	Total
3 à 5							
6 à 11							
12 à 17							
18 et plus							
Total							

Données géographiques (uniquement sous-division et Etablissement)

- Superficie de l'établissement scolaire :
- Relief :
- Voies de communication :
- Distance par rapport à la sous-division :
- Distance moyenne par rapport à des écoles maternelles :
- Distance moyenne par rapport à des écoles primaires :
- Distance moyenne par rapport à des écoles secondaires :

Données socio-économiques

- Principales activités socio-économiques de l'entité où l'établissement est implanté :.....
- Revenu moyen des ménages (parents) en cdf :.....
- Taille moyenne des ménages :.....
- Maladies les plus récurrentes dans l'entité :.....
- Pratiques du milieu défavorables à la scolarisation des enfants :.....

Données administratives et scolaires globales

Nombre			
Sous-division			
Pools d'insp.			
Coord			
Conseill.			
Antenne SECOPE			
Niveau	Maternel	Primaire	Secondaire
Classes			
Ens. H			
Ens. F			
Total			
Elèves Filles			
Elèves Garçons			
Tot FG			

Proposition sur la mise à jour de la carte scolaire pour les salles de classe/salles d'activité

Niveau	A fusionner	A dédoubler	A fermer	A transférer	Développement normal	Multigrades
Maternel						
Primaire						
Secondaire						
Humanités						
Total						
Commentaires et justifications :						

Proposition sur la mise à jour de la carte scolaire pour la création et agrément des écoles

Niveau	A créer	A agréer	A fermer	A transférer	A fusionner	A scinder
Maternel						
Primaire						
Secondaire						
Humanités						
Total						
Commentaires et justifications :						

4.3 CANEVAS DU RAPPORT DE MISE A JOUR DE LA CARTE SCOLAIRE**Introduction**

- Objectifs
- Destinataires
- Période couverte

Analyse et commentaire du plan de mise à jour de la carte scolaire

- Activités
- Résultats
- Période prévue
- Situation prévisionnelle

Recommandations**Conclusion**

5

OUTILS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

5 OUTILS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

5.1 CANEVAS DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

5.1.1 INTRODUCTION

Revue Annuelle des Performances est organisée à tous les niveaux de l'Administration (Etablissement d'enseignement, la Sous- division, la Direction Provinciale et le niveau central) pour suivre et évaluer le Plan d'Action Opérationnel (PAO).

Cet instrument est un outil qui permettra à suivre d'une manière permanente les différentes réformes du sous-secteur de l'ESPT afin de collecter les données relatives à la mise en œuvre de celle-ci dans le cadre de la nouvelle approche de la RAP.

Au-delà des autres aspects techniques qui accompagnent cette réforme du sous-secteur éducatif les outils bien spécifiques ont été produit pour accompagner la mise en œuvre des différentes activités.

Le présent plan a pour but d'aider les responsables du système éducatif de différents niveaux à suivre, à évaluer, à comprendre mais bien plus à remplir ce tableau pour la mise à œuvre des reformes tel qu'amorcé par la SSEF, les gouvernants du sous-secteur.

A cet effet, ce plan de suivi de forme détails le rubrique de suivi pour espérer atteindre les résultats escomptés.

PLAN DE SUIVI DES REFORMES DANS LE SOUS SECTEUR DE L'EDUCATION

N°	Activités	Objectif	Résultats attendus	Indicateurs	Méthode de collecte	Période	Cout	Niveau de réalisation	Intitule de la reforme	Responsable
1										
2										
3										
4										
5										

Fais à , le

Recommandations

Conclusion

Annexes

5.2. LISTE DES 10 PRINCIPALES REFORMES DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

5.2.1 MISE EN PLACE DE LA CLASSE DU PRÉ PRIMAIRE

5.2.1.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

L'instauration de la classe préprimaire constitue un puissant levier pour l'accès surtout en milieu rural. Elle vise à préparer les enfants de 5 ans aux études primaires et se fera d'abord en milieu rural et dans les écoles à faibles effectifs.

L'instauration de la classe préprimaire vise plus d'équité entre le milieu urbain et le milieu rural pour la préscolarité. Le développement de cette classe se fera de manière progressive, l'objectif de couverture retenu à l'horizon 2025 est d'atteindre 20% en termes de pourcentage des enfants de 5 ans inscrits à la classe préprimaire.

5.2.1.2 Défis et contraintes

L'installation de la classe préprimaire nécessite à court terme :

- La planification de nouvelles infrastructures compte tenu de la pression démographique et des effets positifs escomptés ;
- Une formation professionnelle courte adossée à un référentiel des compétences spécifiques des enseignants de la classe préprimaire ;
- Une communication autour de cette classe qui devrait viser les familles (avantages de la préscolarisation pour une meilleure réussite scolaire et clarté sur les charges respectives entre l'Etat et les familles

5.2.2 GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE

5.2.2.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

La réforme de la gratuité de l'enseignement de base vise la scolarisation primaire universelle en permettant à tous les enfants (filles et garçons) de bénéficier d'un égal accès à une éducation primaire complète, gratuite et de qualité.

Elle concerne l'enseignement primaire des établissements publics, à l'exclusion des établissements privés, c'est-à-dire ceux gérés directement par les pouvoirs publics ou par des personnes physiques ou morales ayant reçu mandat suivant les modalités déterminées par les pouvoirs publics.

5.2.2.2 Défis et contraintes

- L'application et la pérennisation de la gratuité dépendent intimement de l'accroissement du financement public de l'éducation ; mais comment le faire dans un contexte macro-économique difficile ?
- L'extension de la gratuité sur l'ensemble de l'éducation de base et l'alignement sur les nouvelles cibles de l'ODD4 devront induire des coûts supplémentaires.

5.2.3 LANGUES NATIONALES COMME MÉDIUM DE L'ENSEIGNEMENT

5.2.3.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

- Faciliter les apprentissages de l'enfant à l'école, dans la langue dans laquelle il s'exprime et perçoit les réalités environnantes.
- Il est également démontré que la scolarisation en langue nationale contribue à faciliter l'accès à l'école pour certains enfants et à diminuer les taux de redoublement et d'abandon scolaire dès les premières années de scolarisation.

5.2.3.2 Défis et contraintes

- Obtenir l'adhésion de la population, notamment des parents sur le bienfondé de l'enseignement dans les langues nationales pour les premières années du primaire.
- La formation des enseignants sur tout le territoire à l'utilisation des langues nationales comme médium de l'enseignement.
- Doter la langue d'enseignement d'un niveau de décodage et lexical élaboré pour un apprentissage de qualité.
- Avoir une politique du livre qui favorise l'émergence d'un environnement lettré en langues nationales à travers la promotion d'un secteur éditorial spécialisé dans la production de manuels scolaires et livres en langues nationales.

5.2.4 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSURANCE QUALITÉ

5.2.4.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

Le dispositif d'assurance qualité a pour principal objectif de promouvoir et d'asseoir une culture de l'évaluation des apprentissages élèves/apprenants/étudiants dans l'optique d'améliorer le pilotage du système éducatif.

5.2.4.2 Défis et contraintes

- Le bon fonctionnement du dispositif nécessitera une attitude constructive de la part de tous les acteurs éducatifs qui devront agréer des mesures de remédiation pour un pilotage efficace du système.
- Crédibiliser les évaluations et capitaliser les analyses des résultats en les inscrivant véritablement dans le processus du pilotage du système éducatif.

5.2.5 PROFESSIONNALISATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

5.2.5.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

La professionnalisation de la formation vise principalement à former les enseignants efficaces et préparés au métier qui les attend dans le contexte spécifique du système éducatif congolais.

La professionnalisation met un accent particulier sur la pratique et vise par différents moyens à rapprocher le processus de formation initiale des enseignants de la réalité professionnelle à laquelle ils seront confrontés.

5.2.5.2 Défis et contraintes

La réforme de la formation initiale des enseignants concerne tout le secteur : du primaire au supérieur, en passant par le secondaire qui constitue le secteur principal. En effet, les enseignants du secondaire, formés dans des établissements d'enseignement supérieur, interviennent dans les Humanités Pédagogiques qui forment les enseignants du primaire. En mobilisant l'ensemble du secteur, la réforme de la formation initiale apparaît donc comme un axe stratégique primordial de la SSEF 2016-2025 pour l'amélioration des acquis des élèves. S'inscrivant ainsi dans une logique de cohérence et de continuité entre tous les sous-secteurs de l'éducation, cette réforme implique également, en termes d'opérationnalisation, une mise en œuvre intersectorielle.

5.2.6 MISE EN PLACE DE L'EDUCATION DE BASE

5.2.6.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

Assurer à tous les enfants un socle commun des connaissances et garantir à un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles l'acquisition d'une formation générale ininterrompue solide et une initiation à des savoir-faire utiles pour la vie soit pour poursuivre leurs études, soit pour acquérir les connaissances de base.

Permettre à chaque enfant notamment à ceux qui sortent du circuit scolaire d'acquérir un paquet minimum de connaissances et de compétences essentielles requises pour la vie, principalement la capacité de lecture, d'écriture, de calcul, d'expression orale et écrite.

5.2.6.2 Défis et contraintes

La mise en place de l'éducation de base nécessite une redéfinition des finalités de différents cycles d'enseignement et implique obligatoirement une révision systématique des programmes à tous les niveaux en privilégiant notamment l'ouverture vers des thématiques nouvelles que les évolutions récentes imposent :

- L'éducation à la santé
- L'éducation à la citoyenneté
- L'éducation à la paix
- L'éducation au développement durable

5.2.7 RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS À TOUS LES NIVEAUX

5.2.7.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

L'introduction de l'anglais à partir des petites classes et son renforcement dans le programme existant devra permettre aux élèves et aux étudiants, futurs cadres du pays, d'être dans les meilleures conditions pour :

- Approfondir les connaissances scientifiques
- Préparer les élèves/étudiants à mieux rentrer dans le circuit incontournable de la mondialisation
- Appuyer et accélérer le développement national.

5.2.7.2 Défis et contraintes

- Réserver une place importante à l'anglais dans la réforme curriculaire de l'enseignement ainsi que dans le curriculum de la formation des enseignants nécessite une réorganisation des emplois du temps dans un contexte où le temps des apprentissages scolaires est déjà insuffisant au regard des normes internationales.
- Prévoir une bonne articulation pédagogique en tenant compte des contraintes de l'introduction des langues nationales et du français au primaire.

5.2.8 RÉFORME DU SYSTÈME DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

5.2.8.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

La réforme sur le recrutement des enseignants vise à :

- Mettre en place un cadre structuré avec des mécanismes institutionnels de recrutement des enseignants ;
- Optimiser et rationaliser le recrutement et le déploiement des enseignants sur l'ensemble du territoire national, avec une implication forte des bureaux gestionnaires ;
- Assurer la qualité, la transparence et la démocratisation du recrutement des enseignants au cycle primaire et secondaire ;
- Mettre de la cohérence dans la répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire national.

5.2.8.2 Défis et contraintes

- La gestion prévisionnelle des enseignants est tributaire de leur mécanisation.
- Outre l'exigence de la transparence dans le recrutement, le processus doit mettre en perspective la problématique de la mécanisation des établissements scolaires et des enseignants.
- Disposer de données suffisantes pour procéder à des estimations et projections fiables.

5.2.9 RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

5.2.9.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

L'objectif principal de la réforme est d'impliquer les entreprises, à l'instar d'autres partenaires éducatifs, dans la gestion de l'Enseignement National.

La réforme s'attèlera particulièrement à promouvoir les liens de collaboration partenariale entre le gouvernement, les Entreprises et le monde du travail dans le but de favoriser la professionnalisation de l'enseignement

5.2.9.2 Défis et contraintes

- Le partenariat nécessitera un leadership fort de la part de l'Etat pour amener toutes les parties prenantes à mener des actions concertées.
- La disponibilité des données sur l'emploi des jeunes et les besoins réels pour développer l'employabilité.

5.2.10 DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME LMD

5.2.10.1 Objectifs et Résultats, cibles de la réforme

Le système LMD vise les objectifs suivants :

- Aligner l'enseignement supérieur et universitaire sur les standards internationaux ;
- Promouvoir un système de diplômes universitaires lisibles et comparables aux niveaux national et international en privilégiant un système commun de diplômes ;
- Développer la professionnalisation des formations supérieures, tout en préservant la nature généraliste des enseignements ;
- Permettre à l'étudiant de construire progressivement un parcours de formation personnalisé.

5.2.10.2 Défis et contraintes

Le système LMD requiert :

- Une politique de réforme curriculaire bien adaptée ;
- Une modernisation des infrastructures et des équipements TIC appropriés,
- Un renforcement des capacités et un financement à la hauteur des enjeux.
- Créer les conditions d'un dialogue sectoriel efficace.

Recueil des outils de la Revue Annuelle Des Performances (RAP)

Niveau national, provincial, sous-provincial, et établissement d'enseignement.